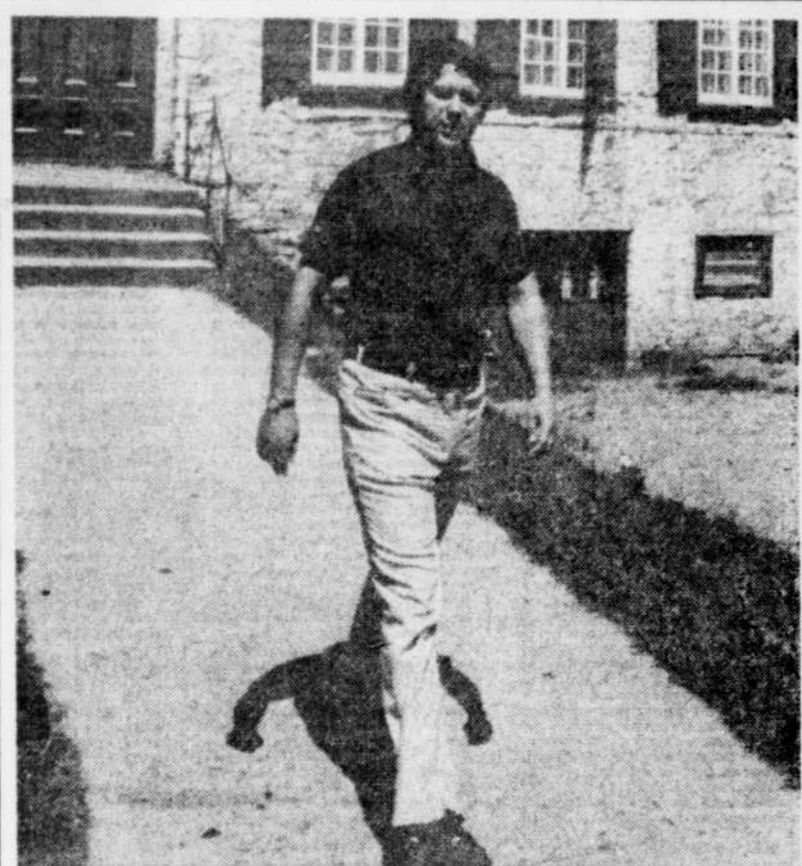


à lire

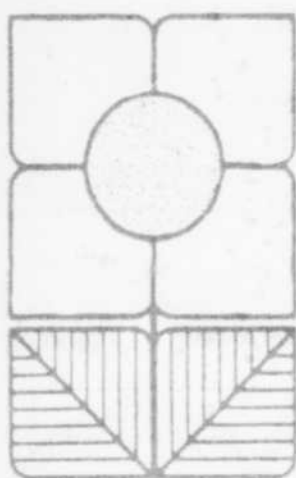


Le Soleil, Reynald Lavioie

Le président, c'est lui

Jacques Dumais a interviewé le président de l'actuel Festival d'été de Québec, l'avocat Claude Lacroix. Un personnage coloré qui lui a parlé de sa vie trépidante, de ses vues politiques, de ses idées sur le festival et de bien d'autres choses aussi.

page B-3



Les policiers seront plus nombreux en 1978

Le Festival d'été de Québec dépasse toutes les prévisions, et les forces de l'ordre, elles aussi, sont dépassées par l'ampleur du phénomène. Mais la sûreté municipale s'en promet pour l'an prochain, alors qu'elle assurera une présence "digne" de cet événement.

page A-3



L'un des trois L

Willie Lamothe, Plume Latraverse et Georges Langford ont donné hier soir un spectacle fort coloré dans la cour du Petit Séminaire de Québec.

page A-14

Les libéraux d'accord et l'UN contre

Le Parti libéral du Québec a donné son accord de principe au projet de loi numéro deux sur la réforme électorale, à condition qu'on y apporte quelques changements. Quant à l'Union nationale, elle est intraitable.

page B-1

Avenir incertain d'un tournoi pee wee

En raison de finances précaires et des assistances décevantes en 1976, les organisateurs du 12e tournoi international de baseball pee wee de Québec sont d'un enthousiasme modéré.

page C-4

Nordair Ltée à un carrefour important

Le transporteur aérien Nordair Ltée, une des cinq entreprises régionales du Canada devra déterminer d'ici peu quelles devront être ses futures activités commerciales; se limiter au transport du fret ou maintenir ses services aux voyageurs.

page B-4

ce soir

sommaire

ARTS: Spectacle de Neil Parent et G.I.M.E.L. (musique électronique), Terrasse Dufferin, à 21h30. **SPORT:** Les Métros affrontent les Phillies de Reading, au stade municipal, à 19h30.

Annonces classées D-2 à D-17
A Québec aujourd'hui A-12
Arts et lettres A-12 et A-13
Bandes dessinées D-17
Bridge D-14
Consommation A-11
Décès D-18
Economie-finances B-4 à B-7
Feuilleton D-16
Habitation D-5 à D-10
Horoscope D-15
Information régionale B-2
Mot mystère D-6
Mots croisés D-9
Page documentaire A-5
Patron D-8
Sport C-1 à C-5
Télévision A-14

météo

Nuageux aujourd'hui avec averses tard dans la journée. Orages dispersés cette nuit. Nuageux demain avec averses et un maximum de 24. Minimum cette nuit: 14.

Détails, page D-2

Tremblay rejette le rapport sur Sidbec

par Jean-Paul GAGNE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a affirmé, hier soir, que le gouvernement ne publiera pas les "études techniques" faites par ses fonctionnaires sur la situation de l'acier et sur SIDBEC parce qu'elles contiennent "énormément d'imprécision technique".

"Comme nous n'entérinons pas ces rapports, a-t-il déclaré en parlant des études réalisées par le groupe de fonctionnaires dirigé par M. Terrence Griffin, il serait injuste pour SIDBEC de publier un rapport qui porte des accusations qui ne sont pas fondées ou du moins ne sont pas prouvées de sorte que même s'il y a eu des fuites nous n'avons pas l'intention de publier ce document de travail."

Le ministre a apporté ces remarques à la commission parlementaire qui a étudié le projet de loi 41 accordant une aide financière de \$128 millions à SIDBEC, suite à une demande de publication du rapport Griffin par le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron.

M. Tremblay a précisé que ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le rapport Griffin, dont LE SOLEIL a publié des éléments le 6 juillet dernier, est en réalité un document de travail interne constitué d'études techniques qui donnent des "renseignements factuels extrêmement intéressants" et qui "n'ont pas été faites par des spécialistes dans le domaine, mais plutôt par des fonctionnaires et spécialistes financiers".

Du côté de SIDBEC, M. Jean-Paul Gignac, président et directeur général, qui n'a pas du tout digéré la publication de ce rapport incriminant, a blâmé à la fois et le gouvernement et LE SOLEIL.

"Nous, nos rapports, ils sont confi-

entiels", a-t-il répliqué à un membre de la commission qui lui demandait de publier un rapport interne sur les relations de travail dans l'entreprise.

Plus loin, M. Gignac devait déclarer: "Je pense que le fer est allé assez loin dans la plaie. Ce serait être masochiste de ma part et de la part de tout le monde de vouloir s'éterniser sur des niaiseries semblables."

Relativement au SOLEIL, le PDG de SIDBEC a affirmé: "...se faire dire des choses aussi irresponsables par un

journal qui est censé l'être, cela me dépasse complètement. La déclaration qui disait que SIDBEC faisait de l'acier de mauvaise qualité est une déclaration que je pourrais qualifier de libelleuse."

SIDBEC a des problèmes nombreux et certains de ceux-ci sont d'ordre technique si bien que même si l'acier brut n'est pas toujours d'excellente qualité, "l'acier vendu, lui, est d'excellente qualité", soutient le président.

"Qu'on soit obligé, dans le cas de la tôle, de l'examiner de plus près avant de la livrer, c'est vrai, à cause de la nature même des équipements qu'on a. Mais l'acier, actuellement, qu'on met sur le marché et qu'on vend à nos clients est de qualité comparable à celle de Stelco et Dofasco. Allez voir nos clients et demandez-leur. A cause de la minutie qu'on met à examiner nos produits parce qu'on sait fort bien que nos procédés ne peuvent produire la même qualité qu'un laminier en continu, on manque de fiabilité dans nos livraisons. Tant qu'on n'aura pas amélioré ces laminiers, ça va toujours être comme cela."

Plan quinquennal

SIDBEC prépare actuellement un plan quinquennal qui devrait être terminé en février 1977 et qui prévoira de nouveaux investissements au niveau des produits finis, tôles, fils, barres, etc...

La capacité de SIDBEC en ce qui a trait aux produits finis est de 800.000 tonnes par année et l'entreprise veut la porter à 1.1 million de tonnes, soit 300.000 tonnes de plus.

On veut accroître de 140.000 tonnes la capacité du laminier fil-machine à Contrecoeur, production qui pourrait être dirigée vers les tréfileries de SIDBEC, lesquelles pourraient voir leur propre capacité augmentée.

Tant que SIDBEC ne pourra pas faire ces investissements, elle restera avec de l'acier primaire sur les bras, soit des billettes ou des brames, puisque son aciérie de Contrecoeur aura une capacité excédentaire aux propres besoins de transformation des usines existantes.

Un nouveau plan de marketing, initié il y a quelques mois, est également en préparation sous la direction du vice-président à l'exploitation, M.

(Suite à la page A2, 1re col.)

La situation économique du Québec empirerait

Loin de s'améliorer, la situation économique devrait continuer de se détériorer au Québec, au cours des prochains mois. C'est du moins la conclusion d'une étude du Bureau de la statistique du Québec, rendue publique, hier.

Le Bureau de la statistique base son étude sur cinq grands thèmes économiques: la production et la demande des biens et services, le chômage et l'emploi, les prix et les revenus.

Au chapitre de la production, la valeur des permis à bâtir devrait connaître cette année une performance inférieure à celle de l'an dernier, particulièrement dans le domaine des investissements industriels. Malgré une hausse des permis à bâtir dans le secteur domiciliaire, on prévoit une baisse globale dépassant les \$200 millions pour les neuf premiers mois de cette année, rapporte Radio-Canada, qui a diffusé, hier, le rapport.

Au chapitre de l'emploi, la situation ne serait guère plus encourageante en raison notamment de l'augmentation rapide du taux d'activité et de la population de 15 ans et plus. Ainsi, le chômage, continuera à être élevé. On prévoit que le taux brut du chômage ne descendra pas plus bas de 9,4 pour 100 cette année, alors qu'il se situait à 8 pour 100 durant les meilleurs mois de l'an dernier.

Par contre, le document note des aspects beaucoup plus encourageants. Ce serait le cas notamment des biens manufacturés ici au Québec. La valeur des expéditions de ces biens manufacturés au Québec connaîtra une hausse au cours des prochains mois. La valeur de la vente au détail va également connaître une évolution semblable à celle de l'an dernier. Les prix vont continuer d'augmenter, mais au même rythme que celui constaté au cours des derniers mois. Par contre, pour y faire face, l'évolution des revenus devrait être plus régulière que l'an dernier.

Par deux fois, un épicier force des voleurs à prendre la fuite

par Tom FRECHETTE

"On ne se laissera pas faire. Avant de remettre l'argent de la caisse dans les mains d'un voleur, je me laisserai tuer plutôt".

Ces paroles ont été exprimées hier avec spontanéité par Mme Clémence Meloche, la propriétaire de l'épicerie Godbout, sur la 1ère Avenue, à la hauteur de la 10e Rue, qui a été visitée par des malfaiteurs à deux reprises en fin de semaine, en l'espace de 24 heures environ.

Toutefois à chaque visite, les malfaiteurs n'ont pas eu d'autre choix que de fuir les lieux à toute vitesse sans rien emporter, à cause de l'action rapide et énergique du mari de la victime, son épouse qui a été frappée à la tête avec un objet contondant.

Vendredi soir, vers 21h, deux adolescents masqués qui avaient été aperçus à rôder dans l'établissement à deux ou trois reprises quelques minutes avant la tentative de vol, se sont présentés à la caisse de l'épicerie et ils ont sommé le fils de Mme Meloche, Alain, âgé de 12 ans, de leur remettre le contenu de la caisse.

Mais l'enfant a catégoriquement refusé d'agir ainsi. Le père qui se trouvait à l'arrière du magasin eut connaissance des agissements des voleurs et il s'avança près de son enfant. Saisissant une chaise, il en asséna un coup sur la tête de l'un des deux visiteurs indésirables.

Après avoir laissé entendre qu'ils avaient voulu faire une "farce", les deux jeunes apaches ne demandèrent pas leur change et ils prirent la poudre d'escampette. Quelques minutes plus tard, cependant, la voiture patrouille de la police portant le numéro 32 réussissait à rattraper les deux fugitifs.

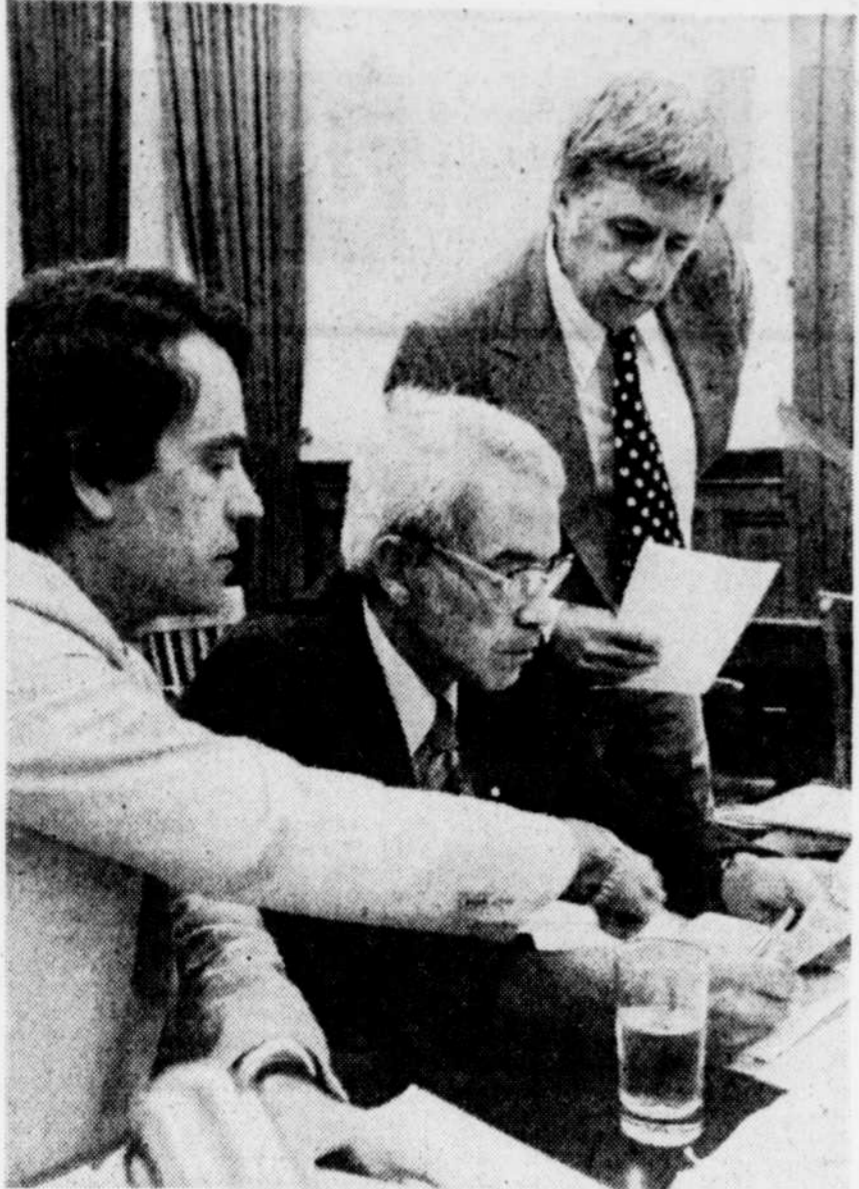
Les deux adolescents qui ont été repérés près de la salle paroissiale Saint-François d'Assise ont été relâchés par la suite parce qu'ils étaient des mineurs. Mais la police les garde à vue. Un demeure dans le quartier Limoilou et l'autre dans le quartier Saint-Roch.

Le lendemain soir, soit samedi, (Suite à la page A2, 4e col.)



Le Soleil, Gilles Lafond

Mme Clémence Meloche tient le goulot de la bouteille qui a été cassée sur la tête d'un des voleurs.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Trois membres de la direction de Sidbec qui sont, de gauche à droite, MM. Michel Pelletier, vice-président aux Affaires publiques, Jean-Paul Gignac, président et directeur général et Jean-Pierre Howison, vice-président senior.



Des chats pas cat-holiques

Je croyais en avoir fini avec les chats, lorsqu'un lecteur m'a fait parvenir une brochure des plus instructives sur les chats anglais: un "cat-alogue".

C'était une réclame pour le "cat-hédrale", un haut-lieu spécialisée en ces animaux rares et menacés de disparition par la Charte de la langue. Je fus d'ailleurs accueilli par un "cat-afalque" atterré et si noir qu'à côté un chat noir eut l'air blanc.

Il ouvrit une grande gueule mais aucun son n'en sortit. "Il est muet?", demandai-je à la vendeuse qui souriait de toutes ses dents. Comme elle était un sosie de Sa

Majesté The Queen et qu'elle avait, en plus, de nombreuses caries, le spectacle était ahurissant. On eut dit un clavier de piano.

"No sir, me joua-t-elle sur l'air de Mary has a little lamb, c'est un "cat-imini".

J'examinai la bête de plus près. Elle avait, je ne mens pas, trois langues. "Il vient d'Italie et il s'est fait greffer la langue française. Depuis il n'est plus capable de miauler. C'est un "cat-astrophe".

"Tous les chats sont bien tristes", reprit la vendeuse et cette fois j'eus droit à toute la gamme. Un son de guitare nostalgique mit fin à sa sonate. Un chant desespéré et douloureux s'éleva. C'était le "cat-alan".

Je sus qu'il était le meilleur de sa "cat-égorie". Près de lui une pauvre bête se noyait dans ses larmes. C'était le "cat-aracte". Aveugle en plus.

Pénible spectacle et encore je n'avais rien vu. Plus loin c'était pire, dans le coin des "cat-aleptiques", une nouvelle espèce créée par les radiations de la loi 1.

Ailleurs, c'était un véritable "cat-acylisme". Des hystériques se "cat-apultaient" sur les murs qu'on avait recouverts de matelas.

Mais c'était un "cat-aplasme".

"C'est affreux, c'est une vraie "cat-acombe". Sortez d'ici, venez je vous amène", dis-je à la vendeuse, charmante par ailleurs.

Elle me "era-chat" à la figure: "Je ne suis pas une "cat-in".

Le père Plexe



Le Soleil, Gilles Lafond

Cette épicerie a été visitée par des voleurs deux fois en 24 heures.

Tremblay rejette le rapport... (Suite de la première page)

Guy Talbot. Le fait que SIDBEC devra vendre sur le marché des excédents d'acier primaire et des boulettes d'oxyde d'acier à basse teneur en silice (produites à l'usine de Port-Cartier) oblige évidemment l'entreprise à modifier tout son marketing.

En ce qui concerne les boulettes, SIDBEC doit acheter 3 millions de tonnes, dont elle n'absorbera pour ses propres fins que 1,5 million de tonnes au plus, ce qui reste pour la revente sur d'autres marchés au moins 1,5 million de tonnes. Comme ces boulettes sont superconcentrées, elles sont naturellement destinées aux aciéries disposant d'une réduction au procédé Midrex, ce qui n'existe présentement qu'au Brésil, exception faite de SIDBEC. De nombreux pays investissent cependant dans de tels équipements actuellement.

Le plan quinquennal tient compte également du fait que l'aciérie de la Quésteel de Longueuil est maintenant fermée par suite d'une faillite et que l'entreprise dispose d'un laminoir moderne qui pourrait possiblement être utile à SIDBEC.

M. Gignac a révélé en réponse aux questions de M. Raymond Garneau que des techniciens de SIDBEC étudient actuellement la valeur et la qualité des actifs de Quésteel et que SIDBEC pourrait faire une offre d'achat des installations de la filiale de QSP Ltée.

Le syndic chargé de la faillite demandera d'ici 15 jours des soumissions à cet effet. Avant de prendre cette décision, SIDBEC devra toutefois étudier plus en profondeur cette hypothèse, faire approuver une proposition par son conseil et demander l'autori-

sation au gouvernement. M. Gingras a toutefois précisé qu'il n'était pas possible d'entrevoir la rentabilité de Quésteel avant trois à cinq ans.

Ce qui veut dire que SIDBEC reviendra probablement au début de 1978 avec une nouvelle demande de fonds de la part de son actionnaire unique, le gouvernement du Québec, puisque Quésteel est maintenant dans l'air et que le plan quinquennal requerra sûrement de nouveaux investissements en aval. "Le gouvernement a foi en une sidérurgie intégrée, a affirmé le ministre Tremblay. Il ne faut pas être trop pessimiste."

La commission parlementaire a fini ses travaux hier, les députés approuvant à l'unanimité les cinq articles du projet de loi.

Il reste maintenant au bill 41 à passer l'étape de la troisième lecture à l'Assemblée nationale.

Par deux fois...

(Suite de la première page)

vers 22h25, deux jeunes garçons que la police n'a pas encore réussi à établir s'il s'agissait des mêmes malfaiteurs que la veille, se présentaient à la caisse avec une arme à feu. Ils portaient des cagoules.

L'un des deux avisa le propriétaire de vider le tiroir-caisse. Au lieu de s'exécuter, la femme se mit à rire à la vue des deux individus dans un accoutrement qu'elle trouva très drôle et en face de ce qui lui sembla un revolver-jouet.

Un voleur monta alors sur le comptoir et il frappa la femme au front avec une planche de clôture. Ayant vent de ce qui se passait, le mari qui regardait la télévision à l'arrière de l'épicerie vint à la

rescousse de son épouse. Il s'empara d'une grosse bouteille d'eau gazeuse et il la rabattit sur la tête de l'intrus. Sous la force du choc, la bouteille éclata en miettes.

Comme l'autre voleur se préparait à prendre la fuite, le mari saisit une autre bouteille et il la lança vers le fuyard, l'attrapant dans le dos. Malgré les mauvais traitements dont ils venaient d'être victimes, les deux voleurs réussirent à prendre le large avant l'arrivée de la police.

Mme Meloche qui était derrière son comptoir, hier, même si elle était encore sous l'effet d'un choc nerveux, nous a souligné qu'elle était à peu près certaine d'avoir entendu un des deux malfaiteurs dire: "Cette fois c'est sérieux, ce n'est pas une farce".

Elle présume que les deux individus de samedi soir pourraient être les mêmes que ceux de vendredi soir, à moins que ce soit deux autres adolescents faisant partie du même groupe.

"Heureusement, a-t-elle dit encore, que j'ai l'habitude de vider ma caisse à deux ou trois reprises dans la journée. Quand les malfaiteurs sont venus pour tenter de me voler, ils auraient pu commettre un délit grave pour quelques dollars seulement, car à chaque fois je venais de réduire sensiblement les montants de ma caisse".

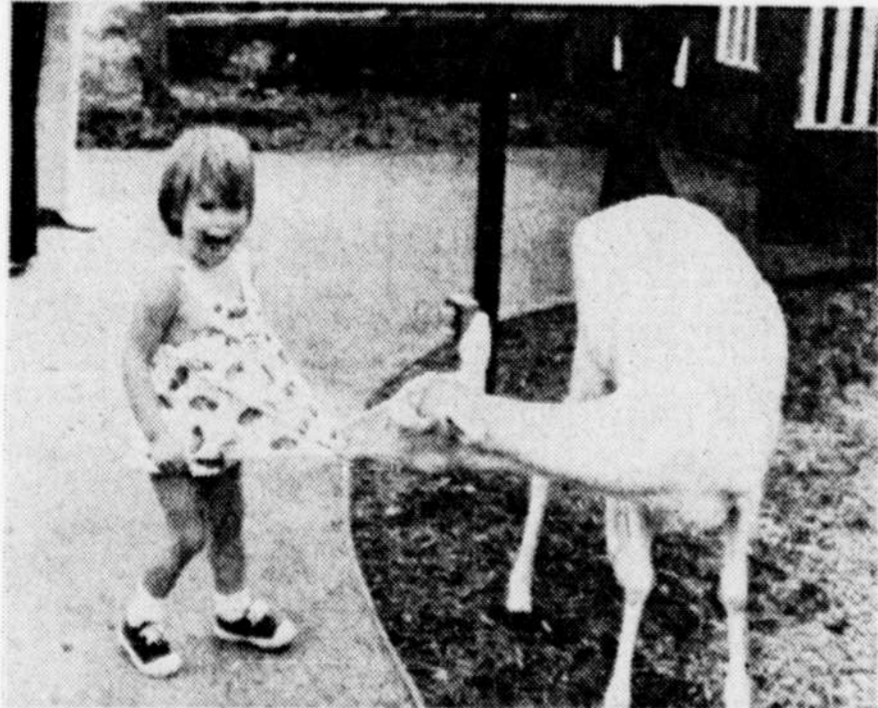
Interrogé à ce sujet, l'inspecteur Gérard Maheux, de la sûreté municipale de Québec, a rappelé que les commerçants devraient demander l'assistance sécuritaire de deux spécialistes sur la prévention contre le crime.

En signalant le numéro 694-6260, les marchands pourraient obtenir des constables Fernand Roux ou Raymond Poirier de judicieux conseils qui les aideraient à se prémunir contre les noirs desseins de certains malandrins. Et le service est gratuit.

Amateurs de photographie!

PARTICIPEZ AU 39^e CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOS KODAK
Du 4 juin au 23 juillet 1977

Vos meilleurs instantanés peuvent vous valoir de magnifiques prix.



Présenté à travers le Canada, les États-Unis et le Mexique, ce concours est organisé à Québec et dans la région par votre journal

LE SOLEIL

Concours de photographies
390 est, St-Vallier, Québec G1K 7J6

BRANCHEZ-VOUS SUR HITACHI

CET ÉTÉ...

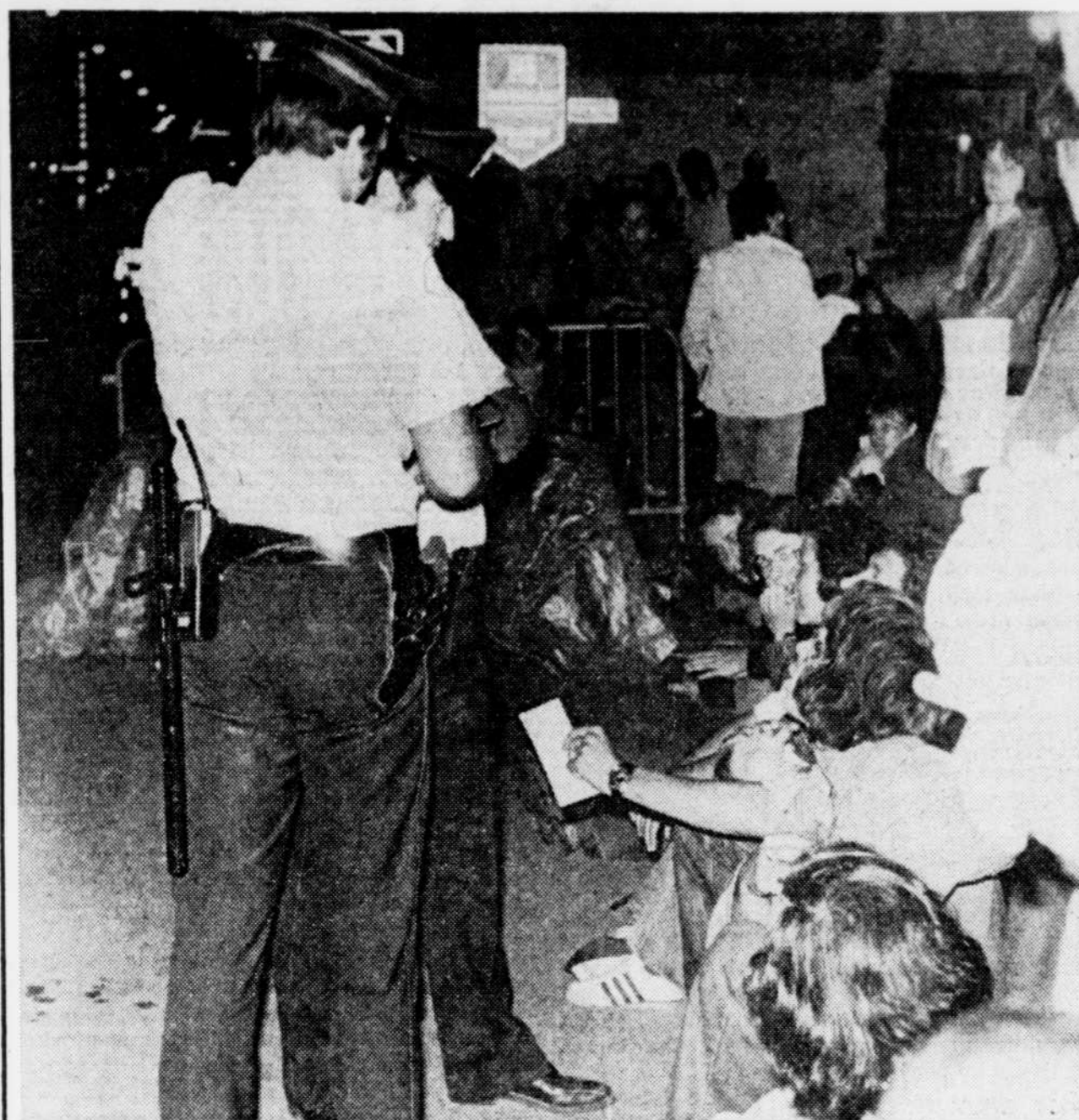
ENSEMBLE MODULAIRE
HITACHI
DE HAUTE QUALITÉ
A UN PRIX EXCEPTIONNEL!
MODELE 8400

5 ANS DE GARANTIE SUR TRANSISTORS

- Des voyants lumineux de canal
- L'arrêt "levelmatic"
- La radio stéréo FM/AM incorporée
- L'indicateur et le cadran à glissière pour recherche des stations
- Le AFC
- La commande de volume
- Le réglage complet du son
- Un montage IFL-OTL 100% état solide
- Des haut-parleurs de réflexion de graves à deux voies
- Un commutateur d'arrêt de nuit
- Base en bois
- Table tournante de haute précision.

motel television inc.

2750, CHEMIN STE-FOY (face à l'hôpital Laval) Tél.: 651-9110



Le Soleil, Yves Mengrain

Le festival de l'été 1978 sera encore mieux "couvert" par la police, mais cela ne signifie nullement que le festival de cette année est dépourvu de nos agents de l'ordre, loin de là, comme en fait foi cette photo.

Présence policière accrue l'an prochain, au festival d'été

par Elyette CURVALLE

Devant l'ampleur qu'a pris cette année le Festival d'été de Québec, les services de gendarmerie de la police municipale de Québec envisagent pour l'an prochain une restructuration et un renforcement de la surveillance policière.

L'augmentation du nombre de participants au festival d'été est la principale cause de la nécessité de restructurer le service d'ordre.

"La structure était basée sur le service d'ordre qu'on a en juin, juillet et août soit le personnel régulier et une trentaine de personnes en temps supplémentaire; en tout une soixantaine d'officiers de police" (alors que de 125 à 225 sont en service lors du Carnaval d'hiver). "Devant l'augmentation du nombre des visiteurs, nous nous sommes vite aperçus que nous devons augmenter la surveillance" a déclaré l'inspecteur Robert Wagner, directeur de la gendarmerie.

La surveillance exercée pendant les trois mois d'été et notamment celle

exercée durant la tenue du Festival d'été, ne dépassera jamais en ampleur et en importance celle exercée durant le Carnaval d'hiver. "Ce sont là deux événements que l'on ne peut comparer", souligne l'inspecteur Wagner. "L'aspect culturel et la clientèle plus locale du festival d'été le distingue du carnaval d'hiver qui draine des visiteurs de toute la province, de l'Ontario et des États-Unis."

L'été, la consommation de bière dans les endroits publics est l'une des infractions les plus souvent constatées. Sa consommation... et ses abus et les désordres qui s'ensuivent. Cela et le stationnement illégal des véhicules semblent être les délits les plus courants de ce festival.

Les points les plus achalandés du Vieux Québec, où se concentrent les activités du Festival d'été font l'objet d'une surveillance qui s'intensifie le soir. "Mais aucun assaut grave n'est à signaler; les gens sont d'une part plus tolérants pendant ces fêtes en ce qui concerne le bruit (concentré autour des cafés-terrasses

très fréquentés ces soirs où le temps est clément) et puis ce genre de fête ne s'y prête pas".

Les troubles les plus fréquents, désordre et abus de boisson, proviennent du fait qu'il semble se consommer de plus en plus de bière, notamment dans la rue et les lieux publics alors que la loi l'interdit formellement ce qui oblige la police à intervenir.

En effet, le règlement 933 dans son premier paragraphe stipule qu'il est défendu de consommer des boissons alcooliques dans les rues et places publiques de la ville ainsi que dans tous les endroits où le public est généralement admis à l'exception des lieux où la consommation alcoolique est autorisée par la loi" (c'est-à-dire, restaurants, bars, tavernes etc...)

"Après le festival, le 18 au matin une réunion regroupera les officiers qui ont travaillé à l'extérieur en vue de se structurer conformément à l'importance qu'acquiert le festival d'été" devait ajouter l'inspecteur Wagner en prévision du Festival 78...

Opposition au centre commercial "déguisé"

par Benoît ROUTHIER

Des citoyens de l'île d'Orléans ont dit hier soir leur certitude que le projet du promoteur Valois Rioux d'un centre de services professionnels à Saint-Laurent n'est que la reprise de son projet avorté l'an dernier d'un centre commercial à Saint-Pierre.

Ces gens sont réunis au sein du Groupement de commerce et d'affaires de l'île d'Orléans et rencontraient hier soir des citoyens de Saint-Laurent qui font campagne contre le projet qui a déjà reçu l'approbation du ministère des Affaires culturelles et de la municipalité via l'émission de permis de construction.

Ainsi elles étaient une quinzaine de personnes à réunir les renseignements dont elles disposent pour conclure que le projet d'un centre de services professionnels n'est que la démarche de M. Rioux l'an dernier à Saint-Pierre, mais en sens inverse. L'an dernier il parlait d'abord d'un centre commercial. Devant les pressions des citoyens, il a réduit son projet en un

centre de services professionnels. Selon les gens réunis à Saint-Pierre hier soir, cette année, M. Rioux ne veut pas faire peur aux citoyens de Saint-Laurent, donc il parle d'un centre de services professionnels. Mais ce serait là, selon eux, un "paravent pour l'établissement à plus ou moins brève échéance du centre commercial que les citoyens de Saint-Pierre refusèrent l'an dernier".

Les inquiétudes, qui se transforment en certitude au fur et à mesure que les renseignements se recourent, se basent dans un premier temps tout simplement sur la pancarte qui annonçait l'installation d'une clinique médicale, tabagie, bureaux. Comme annonce, c'est déjà passablement plus large que la notion de centre de services professionnels.

D'aucuns citoyens laissent entendre qu'ils ne se font pas d'illusion sur le vrai projet, se basant sur la connaissance du promoteur. Ce dernier ne s'arrêterait pas spécialement sur l'aspect humain de son projet, à savoir assurer aux citoyens

de l'île d'Orléans les services d'un pharmacien, de médecins.

Les commerçants présents se sont dits opposés au regroupement des services en un même endroit, car, en plus de briser le cachet de l'île d'Orléans, c'est la faillite économique.

Au sujet du cachet historique de l'île d'Orléans, on a fait remarquer que c'était bien plus les habitants que le ministère des Affaires culturelles qui y avaient vu jusqu'ici. On a trouvé d'ailleurs aberrant que le ministère accorde un permis du genre pendant que les fils de fermiers ne peuvent se construire une maison sur un bout de terrain de leur ferme, parce que ce serait faire offense au patrimoine. On est venu près de parler de deux poids deux mesures: pour les citoyens venant s'installer dans l'île et pour les résidents.

Pour revenir au projet de M. Rioux, ce dernier nourrirait même l'idée d'un comptoir de la Société des alcools dans son édifice. Ça été dit, hier soir.

Sur rails soudés, le train roule sans bruit

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Le Canadien National investit beaucoup d'argent, annuellement pour remplacer les rails d'une longueur normale de 78 pieds par de nouveaux rails soudés d'une longueur de 1,170 pieds. La sécurité est accrue, l'entretien est facilité et le clac-clac, que l'on entendait constamment soit au passage ou à l'intérieur du train, est disparu.

Le train est pratiquement en voie de perdre l'appellation qu'il a toujours eue il fait beaucoup moins de bruit. Le relationniste du CN à Québec, M. Georges Grandhuden, déclarait justement au SOLEIL, hier, que l'on n'entend plus qu'un roulement doux, quand l'équipe spéciale affectée à ce travail est passée.

Le CN a ce programme depuis

près de dix ans, ayant d'abord installé les nouveaux rails très longs sur la voie la plus achalandée, soit entre Montréal et Toronto. La voie Québec—Montréal, à son tour, est maintenant toute refaite; l'équipe a terminé le dernier tronçon, la semaine dernière, dans le secteur de Lotbinière, et est maintenant au travail dans le territoire du Lac-Saint-Jean.

Dans Lotbinière

Pour avoir une idée de l'ampleur du budget que le CN affecte à ce travail, disons qu'il a fallu trois mois, depuis le 12 avril jusqu'au mercredi dernier, pour refaire une section de 40 milles, comprise entre le pont de Québec et la localité de Val-Alain. L'équipe de 70 hommes logeait dans des logements mobiles placés sur des wagons. Beaucoup d'automobilistes, par exemple, se sont interrogés quant à la présence de ces loge-

ments mobiles sur une voie d'évitement à Saint-Apollinaire.

Un rail soudé à presque un quart de mille de longueur. Il est de même grosseur que le rail précédent. Au moment de son installation, l'équipe en profite pour remplacer des traverses et réajuster la voie selon le niveau. Les dangers de contraction et de dilatation sont compensés par une plus grande solidité, a déclaré un porte-parole du CN.

Enfin, quand l'équipe a terminé l'installation des longs rails soudés, il y en a une autre qui prend la relève: celle du "ballast". Un convoi d'environ 25 wagons circule lentement, pendant que deux ou trois hommes ajustent manuellement une commande pour un épannage additionnel de pierre concassée. Comme l'équipe précédente, celle-ci doit fréquemment libérer la voie, afin de ne pas perturber l'horaire des trains réguliers.

Un minéralier nucléaire veut mouiller à Sept-Iles

OTTAWA (PC) — Le navire marchand allemand à propulsion nucléaire, le "Otto Hahn", a demandé aux autorités canadiennes la permission de mouiller, vers la mi-août, à Halifax et, éventuellement, à Sept-Iles.

La décision appartient à un comité interministériel composé de représentants des ministères fédéraux des Transports, des Affaires extérieures et de la Santé et du Bien-être, ainsi que de quelques organismes officiels.

Si la décision était positive, ce serait la première fois qu'un navire marchand à propulsion nucléaire aura été autorisé à mouiller dans les eaux canadiennes. Le navire nucléaire américain Savannah a fait le tour du monde, mais n'a jamais touché le Canada.

Dans les milieux officiels on fait remarquer que quand il s'agit de navires de guerre à propulsion nucléaire appartenant à des pays alliés, notamment les États-Unis, le comité interministériel accorde la permission presque automatiquement.

Cependant, dans le cas du Otto Hahn, c'est la première

fois qu'une demande est reçue de la part d'un navire marchand. Le comité s'attache à vérifier toutes les mesures de sécurité prises par le navire.

Minerales

A l'ambassade de l'Allemagne fédérale on déclare que le Otto Hahn est spécialisé dans le transport des minerais et l'on espère qu'il pourra prendre un chargement à Sept-Iles et un autre à Halifax.

Les autorités canadiennes, pour leur part, sont réservées quant à l'escale de Sept-Iles, car le navire devrait alors traverser le golfe du Saint-Laurent qui est habituellement assez congestionné.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'émail de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

L'Otto Hahn a visité, sans incident, plusieurs pays au cours des neuf dernières années. Récemment encore il était à Southampton, en Grande-Bretagne.

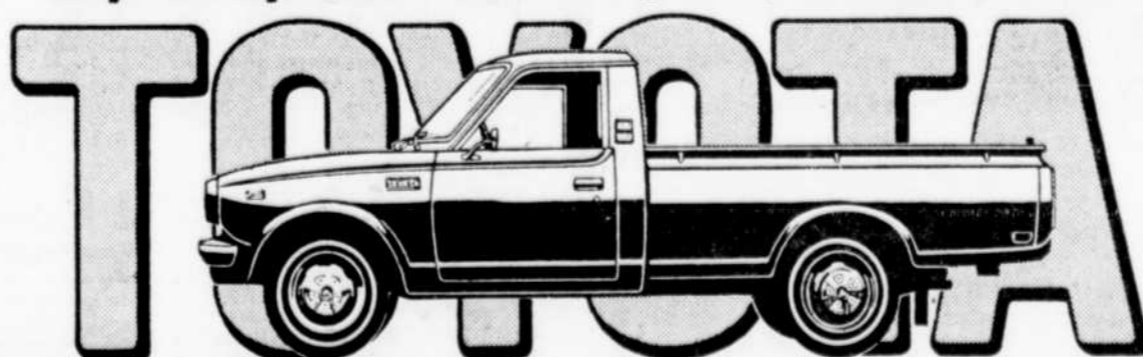
Les Allemands avaient

déjà eu l'occasion de demander la permission pour le bateau de venir au Canada. Les escales qu'on lui fait faire sont destinées à prouver qu'un navire marchand à propulsion nucléaire est du domaine du possible.

Dr Sarto Létourneau,
optométriste

examens de la vue
chez
SERVICE D'OPTIQUE ÉLITE LTÉE
Place Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-8396

Le pick-up demi-tonne Toyota passe partout.



Et son prix aussi!

Faits pour travailler, pour s'amuser, pour durer... marqués à des prix durs à battre, les pick-up Toyota possèdent les plus gros moteurs standards de leur catégorie. Et ils sont offerts en quatre modèles dignes de confiance: grande caisse, caisse standard,

cabine et chassiss et le pick-up sport SR5. Et Toyota fait autre chose que des pick-up robustes. Toyota fabrique les sportives Celica, les confortables Corona, les économiques Corolla, les légendaires Landcruiser et, bien sûr, la Toyota Canadienne. Faites votre choix. Il y a plus de 1200 concessionnaires Toyota en Amérique du Nord pour vous servir.

TOYOTA

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Depuis 1880, notre actif est passé à plus de \$1 milliard, investi à travers le Canada.

9 1/4%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 10 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. Jacques Goulet, Mme L. Brulotte)

Halifax • Montréal • Ottawa • Toronto • London • Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary • Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

MEMBRE RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

l'éditorial

Une enquête mais une vraie

Il n'y a pas encore si longtemps, la simple évocation de notre "police royale canadienne montée à cheval" ou, plus prosaïquement, de notre Gendarmerie royale du Canada, faisait naître dans l'esprit du profane une impression de fierté admirative et de respectueuse assurance. Courage, intrépidité, intégrité, efficacité, voilà qui conférait à nos "fédéraux" un prestige inaliénable qui dépassait largement nos frontières.

Or, voilà qu'un certain événement survenu en 1972, une descente illégale et un cambriolage pur et simple effectués dans les locaux de l'Agence de presse libre du Québec, à Montréal, suivi d'un procès et d'un verdict de "libération", ont soudainement projeté notre corps de police national sous les feux d'une actualité douteuse.

On découvre que celui-ci est impliqué jusqu'au cou, avec la Sûreté du Québec et la Police de la Communauté urbaine de Montréal, dans un scénario fort tendancieux. On a procédé sans mandat, alors qu'on eût pu le faire légalement. Le Solliciteur général Goyer et le ministre Jérôme Choquette, à ce moment-là en fonctions officielles, nient avoir eu connaissance de l'incident et il s'ensuit alors toute une série d'événements qui aboutissent à un jugement où la raison d'Etat est invoquée et le juge félicite même les trois officiers supérieurs concernés pour leur action.

C'est ce qui déclenche les tollés réclamant

une enquête sur la GRC à laquelle s'oppose d'abord avec énergie le Solliciteur général Francis Fox qui, soudainement, se ravise sous le prétexte que des éléments nouveaux l'avaient amené à penser qu'une enquête est devenue nécessaire. Cela laisse à supposer que notre GRC aurait pu se rendre coupable d'autres actes illicites et ouvre évidemment la porte aux véritables mobiles pouvant inspirer le gouvernement.

Et, comme il fallait s'y attendre, certains chercheurs de puces ne laissent pas de supposer que ce geste vise d'abord et avant tout à contrecarrer la marche d'une enquête ordonnée par le ministre de la Justice du Québec, à la suite du jugement de la cour supérieure du Québec. Cela touche au farfelu...

Il est certain qu'avant les divulgations récentes sur le sujet, le citoyen moyen avait peu ou prou conscience que la GRC eût pu être soupçonnée de quelque acroce à la légalité. On pensait évidemment que, surtout en matière de sécurité d'Etat, elle avait à utiliser des moyens pas toujours orthodoxes comme tous les autres corps de police, mutatis mutandis, même si ces moyens enfourchaient tant bien que mal la stricte règle de droit, pour se mettre au diapason de ses adversaires. C'est de fort bonne guerre et personne le moins avisé ne peut le contester.

Mais, maintenant que le pot aux roses est sur la table, à la disposition des investigations

au moins officielles, toutes les conjectures sont ouvertes, tous les doutes sont permis, toutes les suppositions sont possibles. Cela est sans doute regrettable mais devenu nécessaire selon les exigences impérieuses du principe démocratique.

Cela ne signifie pas pour autant que notre GRC doive être d'ores et déjà vouée aux gémonies mais que sa réputation est temporairement mise en veilleuse. C'est là la rançon impitoyable de l'intégrité comme il en est du succès d'une vedette sportive.

Cette enquête, devant débiter en fin d'été, cherchera donc à faire la lumière sur certaines pratiques illégales dont pourrait s'être rendue coupable la GRC, en dehors du coup avoué de l'Agence de presse libre du Québec où tout a été avoué.

L'Opposition, d'abord par la voix du chef néo-démocrate Ed Broadbent suivi de M. Joe Clark, a cependant touché à cet égard un point fondamental en insistant sur la nécessité pour la commission d'enquête d'avoir le droit et le mandat d'étudier les relations existant entre la GRC et le gouvernement. En somme, il est essentiel de savoir si celle-ci rend compte de ses activités au gouvernement.

M. Francis Fox a bien rétorqué que le gouvernement n'avait besoin de personne pour assumer ses responsabilités et que l'enquête allait d'elle-même découvrir quelle autorité le

gouvernement avait sur son corps de police national. Cela s'avérant extrêmement bizarre de la part d'un ministre de qui relève la GRC et censé connaître quelles sont les véritables fonctions et responsabilités qui lui incombent en la matière. Voilà pourquoi l'intervention de l'Opposition prend une dimension particulière.

Même si, à ce moment-ci, il apparaît incongru de vouloir faire au gouvernement un procès d'intentions en laissant supposer qu'il voudrait ainsi se laver les mains de certains soupçons de complicité avec la GRC et faire retomber le fardeau des accusations sur d'autres que certains de ses ministériels, il demeure quand même indispensable que ceux qui étaient, à l'époque de l'incident de Montréal, en particulier l'ancien Solliciteur général Jean-Pierre Goyer, responsables directement des activités de la GRC, soient conviés sérieusement à apporter à la commission leur plus entière collaboration.

Trop de ténèbres se sont accumulées sur les agissements de la GRC et sur son comportement en général pour que cette enquête risque de stagner dans les voies officielles. La réputation de notre corps de police national en dépend comme l'efficacité future de ses membres. Pour cela, il faut savoir à coup sûr dans quelle mesure la raison d'Etat pourrait lui permettre de se soustraire aux impératifs de la loi.

Paul LACHANCE

Lévesque et les mauvaises nouvelles

En plus de ses multiples titres de premier ministre, de chef du gouvernement, de président du conseil exécutif et de président du Parti québécois, M. René Lévesque vient de s'ajouter celui de censeur de la presse québécoise.

En moins d'une semaine, le premier ministre s'en est pris à trois reprises aux journaux.

Il a tout d'abord critiqué verbalement les média anglophones pour leur "unadulterated crap" face à l'exode des anglophones, qualifiant le tout de véritable foutaise.

Trois jours plus tard, M. Lévesque critiquait Le Devoir pour l'utilisation exagérée qu'il aurait faite du résultat d'un sondage non scientifique du Conseil du patronat sur la situation économique et sociale au Québec.

Le lendemain, M. Lévesque s'en prenait au journal LE SOLEIL pour sa manchette de vendredi dernier intitulée: "59,000,000 ont fui les caisses pop

ouataouaises", accusant le journal d'avoir "charrié" en plaçant cette nouvelle à la une du quotidien.

De mémoire, lorsque son parti agissait comme Opposition officielle, de 1973 au 15 novembre 1976, M. Lévesque n'a pas critiqué très souvent les journaux pour les manchettes qui étaient défavorables au gouvernement Bourassa. Et elles ont été multiples.

Or, à trois reprises en moins de sept jours, M. Lévesque a tenté d'expliquer aux journalistes ce qu'ils doivent écrire et ne pas écrire et aux responsables des éditions ce qu'ils doivent présenter ou ne pas présenter, et quel emplacement ils doivent donner ou ne pas donner à tel ou tel événement.

Il ne faut certes pas exagérer la portée de ces déclarations répétées du premier ministre. Il faut probablement mettre le tout sur le compte de la canicule ou encore sur les contretemps que subit M. Lévesque avec son projet

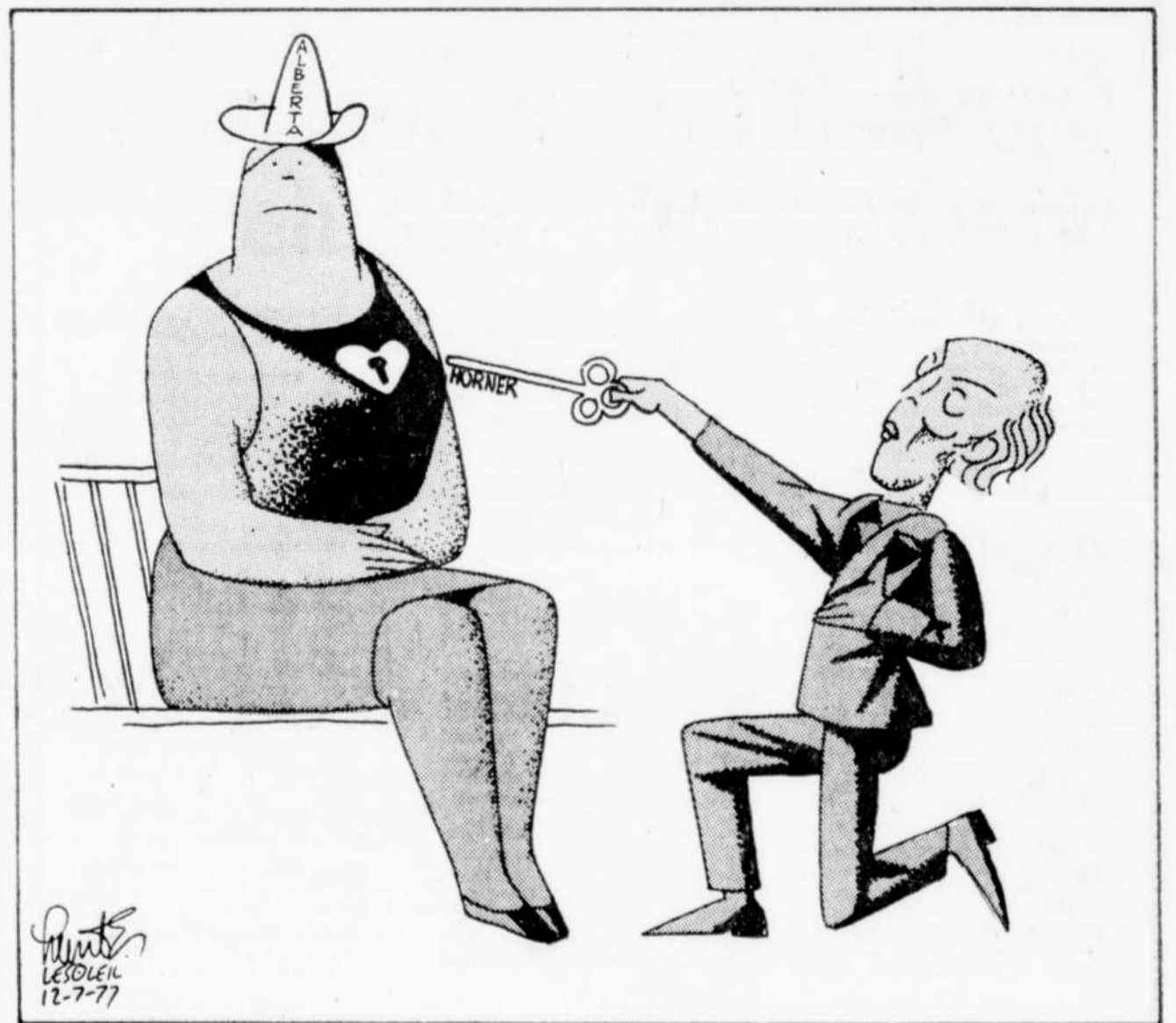
de loi sur la langue, avec la situation de Sidbec, avec la législation contestée sur le financement des partis politiques, avec le peu de projets de loi adoptés par rapport aux dizaines annoncés, ou encore est-il devenu impatient face au désenchantement de certains ministres, aux revendications de l'aile avant-gardiste du PQ, à l'insoumission des centrales syndicales, au mécontentement des milieux d'affaires, etc...?

Mais, à bien y penser, c'est peut-être parce que M. Lévesque était lui-même journaliste avant le 15 novembre qu'il se sent imbu de l'autorité voulue pour critiquer la presse à sa guise.

Ses anciens confrères dans le métier devraient peut-être se dire, après Voltaire:

"Seigneur, protégez-moi de mes amis; mes ennemis, je m'en occupe".

Claude MASSON



l'opinion des lecteurs

Rimouski: choix boiteux?

L'Honorable Jacques-Yvan Morin, Ministre de l'Éducation.

Nous avons appris avec stupeur par les journaux votre décision de centraliser à Rimouski l'enseignement maritime.

N'avez crainte, nous ne désirons pas recommencer la bataille que nous avons naïvement menée, bercés encore que nous étions par l'illusion qu'une décision politique devait au moins être le résultat d'une certaine logique.

Nous avons toujours été con-

vaincus et nous le sommes encore que la centralisation de l'enseignement maritime à Rimouski aurait comme conséquence immédiate et inévitable qu'un moins grand nombre de nos marins se perfectionneront et rencontreront les exigences de plus en plus grandes de l'industrie maritime.

Depuis plusieurs années, nous avons lutté avec succès pour que le français soit la langue utilisée pour la navigation maritime sur le fleuve. Nous avons réussi parce que nous avions un nombre satisfaisant mais toujours décroissant d'officiers et de pilotes de langue française. Nous

avons réussi là où vous ne réussirez pas, monsieur le ministre, pour la simple raison que votre récente décision contribue et contribuera à court terme à diminuer le nombre de gradués de langue française.

Il nous fait mal au coeur, monsieur le ministre, de devoir nous soumettre à cette décision qui rendra encore plus boiteuse notre industrie que vous semblez très mal connaître.

Real Tessier
Président
Groupe maritime Québec Inc.

quelque temps (y compris le poste des pompiers), à St-Laurent, on ne le croirait pas.

Et ce projet d'ensemble d'utilités publiques sur les côtes pour ne pas dire "la suite au massacre" ou mieux "le couronnement de votre oeuvre", rejoint-il votre conception de la conservation d'un patrimoine.

Elizabeth Paquet
St-Laurent
Ile d'Orléans, Qué.

Fière de l'île

M. Antoine Pouliot, Maire de St-Laurent, Ile d'Orléans.

Depuis plus de sept (7) ans, j'habite l'île d'Orléans, et à venir jusqu'à dernièrement, j'en étais fière, aussi fière que les natifs de l'île. Pour moi, vivre à l'île douze (12) mois par année était l'expression d'un rêve, une rêverie pour tout dire.

Petit à petit, je me suis intégrée au village, aux coutumes, à la mentalité. Petit à petit, j'ai découvert le langage des fleurs, des champs, des animaux et aussi celui des gens. Petit à petit, j'ai assimilé l'île au point de la traduire dans mon artisanat.

Monsieur le Maire, je ne sais de quelle manière vous avez découvert l'île, mais j'imagine qu'il vous importe tout autant que moi de la conserver. Pourtant, avec les maisons qui se construisent sous votre règne depuis

Petits pêcheurs: grosses amendes

M. le rédacteur en chef,

À la suite de la réception d'un avis d'infraction de pêche nous rendant passibles d'une amende de \$20, il nous semble important de vous communiquer notre profonde déception tant qu'au rôle joué par l'agent de conservation.

Bien sûr, ce dernier doit faire respecter la loi qui, nous en convenons, est bonne en elle-même. Mais nous croyons, aussi, qu'une loi peut être appliquée avec souplesse et selon le bon jugement des gardes-pêche car en plus d'être applicateurs de la loi, ceux-ci pourraient jouer un rôle d'éducateur ce qui est une tâche indubitablement rattachée à la première.

Nous paierons l'amende qui nous est donnée et nous signerons le plaidoyer de culpabilité. Mais cela ne se fera pas sans que de sérieuses questions nous viennent à l'esprit: sont-ils coupables ceux qui ont choisi d'aller pêcher dans une rivière polluée par des usines qui l'utilisent pour fins de transport du bois? Cet état de chose détruit de façon drôlement plus radicale la faune aquatique qu'un simple hameçon. Peut-on être coupable d'avoir ignoré qu'il était interdit de taquiner sans permis le goujon ou le "crapaud de mer" qui sont, sans doute, les seuls poissons qui réussissent à vivre dans ces eaux, à part, peut-être, quelques truites qui y survivent par miracle?

Enfin, l'importante question est

celle-ci: alors que l'on donne des avertissement et quelques bons conseils auraient été plus profitables qu'une amende de 20 dollars chacun, surtout en cette période de fin d'année scolaire où le compte en caisse est à plat et, aussi, en cette période où les emplois d'été sont aussi rares que les brochures explicatives des règlements de pêche. De plus, cette amende nous a été donnée un dimanche après-midi, soit un jour où tous les magasins sont

fermés. Alors comment se procurer un permis de pêche?

Vraiment, nous espérons un peu plus d'indulgence de la part de 2 agents de conservation qui nous ont fait goûter de leur zèle débouillant, nous en sommes maintenant convaincus.

Veuillez accepter ces quelques remarques qui résultent des sentiments ressentis lors de la prise de connaissance de la lettre du service juridique du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Denis Pleau
Gaetan Pleau
Denis Perron
Donnacona.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beouchamp
Directeur de l'information: Claude Masson
Directeur de l'éditorial: Marcel Pépín

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3334
RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

la page cinq



John Ciocca, député de Mont-Royal, un tenant du "libre choix", s'est rallié au compromis.

Les libéraux coupent la poire...

Si les libéraux s'en étaient satisfaits, ils avaient un bon cheval de bataille. Mais ils sont allés plus loin, faisant un compromis extraordinaire à l'intérieur du compromis global. Ils ont prévu des mesures transitoires pour les allophones, pour les enfants non francophones ou anglophones, qui auront le choix de l'école anglaise durant un certain nombre d'années.

Là où le bât blesse

C'est là surtout que le bât blesse. Les jeunes libéraux l'ont bien compris, qui s'opposent à cette mesure d'exception. Passe encore que tous les vrais anglophones aient accès à l'école dans leur langue — bien qu'il ne soit pas question de droits acquis à cet égard — mais pourquoi créer une troisième catégorie de citoyens?



gilles lesage

Est-il besoin de rappeler que c'est particulièrement l'intégration des allophones au milieu anglophone qui fait problème depuis des années et qui appelle des redressements douloureux? Est-il encore nécessaire de faire la démonstration que le réseau scolaire anglophone s'est engraisé littéralement d'apports qui ne lui appartenaient pas en propre?

Entre l'accès à l'école anglaise pour tous les vrais anglophones et sa restriction aux enfants dont l'un des parents a fait ses études primaires en anglais au Québec, il peut y avoir une brève série de solutions intermédiaires. Le critère de la fréquentation scolaire des parents est plus logique que celui des fameux tests linguistiques, même si le pose également des problèmes. Mais de là à conserver une troisième catégorie de citoyens, ne fût-ce que pour une période transitoire, il y a une marge.

Compte tenu de l'état de la question et des problèmes en cause, il est un peu aberrant que les libéraux proposent que les enfants allophones bénéficient d'un sursis de quelques années, et encore plus qu'ils le fassent en vue "du maintien et du développement normal" d'un double réseau d'écoles au Québec.



Mme Thérèse Lavoie-Roux, députée de l'Acadie, a défendu le critère de la langue maternelle.

En clair, cela signifie que le réseau anglophone continuerait de s'enrichir de l'apport d'élèves qui ne sont pas francophones ou anglophones. Au moment où le libre choix fait de moins en moins d'adeptes, même chez les libéraux, voilà une curieuse façon de le maintenir pour une catégorie de citoyens à part.

Un bon outil

À l'exception des dispositions concernant les allophones arrivés au Québec avant le 31 décembre prochain, le compromis mis au point à La Malbaie donne de bons outils à l'Opposition officielle pour jouer son rôle, essentiel dans notre régime parlementaire. L'on y sent la griffe "modérée" du caucus, la touche de Mme Thérèse Lavoie-Roux, de MM. Claude Forget et André Raynaud, notamment, ainsi que la souplesse du chef intérimaire, M. Gérard-D. Lévesque. Il semble que la plupart des tenants du bilinguisme plus ou moins intégral se rallieront à la position du parti. Mais il serait surprenant que quelques irréductibles, dont le député de Westmount, M. George Springate, n'enveniment le débat et ne relancent la "guerre des races".

Dans le débat crucial qui entre dans son étape décisive, il faut éviter de jeter de l'huile sur le feu.

Dans cette perspective, le chef de l'Union nationale devra à nouveau rappeler à l'ordre son député rebelle de Pointe-Claire. Au cours du week-end, en effet, M. William Shaw, s'est étonné de ce que le projet de charte linguistique n'ait pas encore suscité de violence! Rien de moins.

Si les libéraux ont réussi, tant bien que mal, à couper la poire en deux et à accoucher d'un douloureux consensus, M. Rodrigue Biron devra rapidement crever l'abcès de son dentiste du West-Island.

Quelques jours à peine avant que ne débute à l'Assemblée nationale l'étude de la charte linguistique (le bill 1 rebaptisé 101 pour des raisons stratégiques), les libéraux ont finalement réussi à dégager un consensus sur cette épineuse question.

Au fait, tiraillé entre ceux qui ne veulent rien savoir et préconisent le retour au libre choix intégral, d'une part, et ceux qui veulent restreindre l'accès à l'école anglaise aux seuls anglophones, d'autre part, le conseil de direction du Parti libéral du Québec (PLQ) a mis au point un compromis. Il est boiteux, comme tout compromis bien sûr, mais c'est probablement le plus loin que les libéraux pouvaient aller, dans les circonstances difficiles qui les confrontent.

Il aurait été tragique que, face à un gouvernement déterminé à faire valoir ses vues, l'Opposition officielle se contente de jouer son rôle à outrance, multipliant les obstacles et les procédures, et évitant de prendre position sur les principes en cause. C'est pourtant la voie étrange que certains membres du conseil libéral préconisaient. Ils n'ont heureusement pas été suivis par la majorité.

Les libéraux ne pouvaient certes pas faire table rase de la loi 22 qui, en dépit de ses ambiguïtés, inscrivait la primauté du fait français dans la vie et les institutions québécoises. De la même manière, ils reconnaissent "l'existence d'une communauté culturelle de langue anglaise qui doit être juridiquement reconnue en tant que telle".

Partant de ces deux principes, ils s'en remettent généralement aux dispositions incitatives de la loi 22 de 1974, s'appuyant ici et là sur la Charte des droits de la personne quant au respect des droits individuels. C'est de bonne guerre et il faut espérer que, dans cette perspective, les libéraux sauront poser les bonnes questions, d'autant plus qu'il n'y a pas de large fosse entre eux.

Il en est tout autrement en matière de langue d'enseignement. Bien sûr, personne ne chicanera les libéraux de vouloir améliorer la qualité de l'enseignement du français et assurer à tous les enfants québécois une connaissance adéquate de la langue seconde. Tout le monde est d'accord là-dessus, y compris le gouvernement. De là, rien de plus normal que l'inscription scolaire des enfants se fasse à l'école française, sauf pour "tous les enfants appartenant à la communauté anglophone", qui ont le droit de s'inscrire à l'école anglaise.

Cette position va nettement plus loin que l'option Québec, inscrite dans le défunt projet de loi 1 et bientôt dans le bill 101, et que l'option Canada, souhaitée (encore?) par M. René Lévesque. Même si elle fait surgir divers problèmes, dont celui de la définition de ce qu'est un vrai anglophone, cette solution a au moins le mérite d'être "libérale", logique et peu tatillonne. De plus, elle rejoint en gros la recommandation souvent répétée du Conseil supérieur de l'éducation.

Projet de loi no 2

UN: un oui très conditionnel

L'Union nationale a fait connaître hier sa position sur le projet de loi no 2 régissant le financement des partis politiques, et modifiant la loi électorale. C'est le député de Nicolet-Yamaska, Serge Fontaine qui a lu le document à l'Assemblée nationale. En voici quelques extraits.

Pourtant, ce même gouvernement ne perd pas une occasion, depuis la prise du pouvoir le 15 novembre dernier, de rappeler aux personnes morales leurs responsabilités sociales et leur obligation morale de s'occuper plus activement des conséquences sociales des gestes qu'elles posent dans l'exercice de leurs fonctions.

Il y a lieu de se demander ce qu'il y a de sinistre à les laisser ainsi participer — par collectivité — à la vie politique du Québec.

L'Union nationale ne votera en faveur de la deuxième lecture de ce projet de loi qu'à deux conditions que le gouvernement devra rencontrer s'il tient à obtenir notre consentement.

Ces deux conditions sont, dans un premier temps, la levée de l'interdiction faite à des personnes (physiques ou morales) autres qu'un électeur de contribuer au financement d'un parti politique et dans un deuxième temps, la démonstration qu'un poste de directeur général du financement des partis politiques s'impose dans les circonstances actuelles.

A) Prohibition aux personnes (physiques ou morales) autres qu'un électeur de contribuer à un parti politique.

C'est au niveau des principes que se situe notre objection.

Nous ne pouvons pas comprendre en vertu de quels motifs valables et sérieux une telle prohibition peut avoir sa place dans une loi émanant d'une législature en régime démocratique. Nous n'avons d'autre choix que d'affirmer qu'elle semble issue d'un schéma de pensée isolationniste qui catégorise les citoyens et les résidents par leur appartenance étroite et exclusive à un milieu que l'on voudrait fermé.

Jusqu'à preuve du contraire, nos lois reconnaissent aux personnes le droit de s'unir pour s'élever en corporation se grouper dans des coopératives, syndicats, associations ou sociétés, avec ou sans but lucratif. C'est une réalité que le gouvernement, pour des raisons inconnues, semble vouloir ignorer relativement au financement des partis politiques.

En effet, si les règles de contrôle qu'impose le projet de loi no 2 sont suffisantes pour les personnes physiques, pourquoi le seraient-elles moins pour les personnes morales?

Le ministre n'a trouvé rien de mieux, pour répondre à nos questions jusqu'à ce jour, que de nous dire d'arrêter d'insister sur l'interdiction qui est faite aux personnes morales et de relever l'aspect positif en vertu duquel les droits des citoyens-électeurs sont pleinement reconnus en même temps que leur responsabilité individuelle de contribuer au parti de leur choix.

L'aspect positif

Je veux bien relever cet aspect "positif", mais je ne vois pas en vertu de quel principe la reconnaissance d'un droit pour un groupe de personnes doit nécessairement signifier la négation d'un droit pour un autre groupe — alors que cette négation n'est même pas nécessaire pour atteindre le but de la loi en question.

A moins que nous nous trompions sur le but de ce projet de loi. Au meilleur de notre connaissance, le projet de loi no 2 vise, d'abord et avant tout, à mettre fin au caractère secret de la provenance des fonds des partis politiques et de la gestion de leurs budgets, en assurant un contrôle réel sur la divulgation des sources de revenus des partis politiques et du total de leurs déboursés.

Sur ce point, nous sommes d'accord et nous l'avons dit dès le début des auditions des mémoires en commission parlementaire il y a à peine un mois.

Mais est-il nécessaire, pour atteindre ce but, d'interdire à un groupe de personnes l'exercice d'une liberté qui leur a toujours été reconnue dans le passé?

Nous croyons, à l'instar de la Commission des droits de la personne, tel qu'elle le mentionne dans son mémoire du 31 mai dernier, que (et je cite...)

"La loi sur le financement des partis politiques, qui doit avoir pour objectif de faciliter l'accès des citoyens, en pleine égalité, à la libre discussion des affaires publiques, n'atteindrait certes pas son but en baillonnant, par des mesures excessives, leur possibilité d'exprimer" (p. 3)

Lorsque la Commission des droits de la personne prend la peine de dire qu'il faut "faciliter l'accès des citoyens, en pleine égalité...", elle ne réfère pas à une égalité entre le citoyen-électeur et le citoyen-contribuable à un parti politique, comme le veut le ministre. Bien au contraire, dans le raisonnement de la commission, cette égalité doit s'établir entre toutes les personnes qui désirent contribuer à un parti politique, c'est-à-dire, que les mêmes règles d'accès et les mêmes mesures de contrôle doivent s'appliquer également à tous, sans discrimination.

Ainsi, si une personne physique peut contribuer jusqu'à \$3.000, par année à un parti politique, que le ministre nous dise clairement, sans faux-fuyants, les raisons qui le justifient à ne pas appliquer les mêmes règles aux personnes morales. Et je crois qu'il serait utile, à ce moment-ci, de reprendre l'argumentation de la Commission des droits de la personne qui condamne cette attitude anti-démocratique du gouvernement.

La commission s'explique comme suit:

"Il faudrait se demander si cela fait partie de la liberté d'expression que de fournir des sommes d'argent pour financer un programme politique. L'argent est le nerf de la guerre... et de la politique. Contribuer par son argent est l'expression d'un acquiescement aux mesures qu'un parti ou un groupe de personnes favorise... Cependant, on ne peut assimiler complètement la liberté d'expression et la liberté de contribuer au programme d'un parti ou d'une association. D'autres considérations peuvent en effet intervenir, notamment celle de favoriser l'égalité entre tous les citoyens. C'est pourquoi les restrictions au montant des contributions pourraient être justifiées par l'intérêt de l'État à protéger l'intégrité du processus démocratique et à préserver le pouvoir législatif de l'influence indue et disproportionnée des personnes et des groupes de personnes fortunées.

Par conséquent, si des limites au montant des contributions peuvent être admises, dans un but d'égalité, l'interdiction absolue de faire toute contribution serait, selon la commission, contraire à la liberté d'expression." (pp. 3-4)

La 2e objection

Il existe une deuxième raison de principe qui nous empêche de voter en faveur de la deuxième lecture de ce projet de loi.

Il s'agit de la création d'un poste de directeur général du financement des partis politiques.

Nous ne connaissons aucun motif valable qui milite en faveur de l'établissement d'une structure parallèle à celle existant chez l'actuel président général des élections. Tout comme son prédécesseur, cette nouvelle version du projet de loi no 2 crée, de façon fort gratuite, une nouvelle entité qui viendra non seulement alourdir encore l'appareil gouvernemental, mais aussi, qui coûtera au contribuable québécois, aux dires mêmes du ministre, environ \$1.000.000 par année en budget d'opération.

Et ce même gouvernement veut nous faire croire qu'il est en pleine période de restrictions budgétaires? C'est invraisemblable!

Il faut dire, dès le départ, que notre divergence de vue avec le gouvernement, sur ce point précis, est liée directement à notre conception du processus électoral — lequel, à notre avis, constitue un tout qui ne peut souffrir d'exceptions que pour des motifs extrêmement graves.

La raison est simple: l'intégrité du processus électoral, son bon fonctionnement sous tous ses aspects, est intimement lié à l'intégrité de l'Assemblée nationale elle-même et à l'élection de ses membres. Or, nul ne peut nier que le financement des partis politiques, des rangs desquels sont élus la très grande majorité des membres de l'Assemblée nationale, constitue une partie intégrante du processus électoral.

La loi électorale, dans sa forme actuelle, donne l'exemple d'une pièce législative complète qui respecte scrupuleusement cette conception globale qu'on s'est toujours fait du processus électoral au Québec.

Nous retrouvons dans cette loi tout ce qui touche de près ou de loin le processus électoral, que ce soit la technique électorale proprement dite, ou encore les dépenses électorales et les remboursements d'élection et même une nouvelle section qui traite du financement des partis politiques et dont l'incorporation à la loi date de 1975.

Nouvelle structure

En dissociant brutalement les attributions dévolues à l'heure actuelle au président général des élections en matière de financement électoral de ses autres attributions qui touchent plus spécifiquement ce qu'on pourrait considérer à juste titre comme étant la technique électorale, le gouvernement brise cette tradition d'unité et de cohésion — sans aucun avertissement et sans aucune justification valable.

Faisant fi, du revers de la main, de l'expérience vécue jusqu'ici par le bureau du président général des élections, le gouvernement crée de toutes pièces une nouvelle structure en la personne du directeur général du financement des partis politiques, auquel il transfère pleine juridiction en matière de dépenses électorales, c'est-à-dire la section XXI de la loi électorale actuelle.

Non satisfait de cet accroissement majeur, il pousse l'insolence jusqu'à introduire un nouveau concept de législation déléguée dans nos moeurs électorales, sous le titre de "directives" en stipulant très clairement, comme s'il s'agissait d'un pouvoir de réglementation, que quiconque contrevient à ces directives émises par le directeur général du financement des partis politiques commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins \$1.000 et d'au plus \$25.000.

Il existe également un autre point sur lequel nous devons manifester notre désaccord et qui touche directement la personne du directeur général du financement des partis politiques. Il s'agit du lien inscrit dans ce projet de loi entre le ministre qui sera responsable de l'application de la loi et le futur directeur général nommé en vertu de cette même loi.

Comme le disait si bien mon sieur Richard Daignault, du quotidien LE SOLEIL:

"Un ministre ce n'est pas un ange, surtout lorsqu'il s'agit d'élection, un ministre c'est un candidat et c'est le candidat d'un parti politique. On aura beau rationaliser autour de l'article 136 de la nouvelle version de ce projet de loi, invoquer toutes les subtilités, il constitue un recul en matière de droit électoral..."

Cela fait belle lurette qu'on a vu un article semblable dans une loi électorale."

On n'a sûrement pas mesuré toutes les conséquences de ces deux dernières mesures qui font foi d'un manque total de bon sens et de respect pour nos traditions en matière de droit électoral.

Un policier tué et plusieurs blessés par un franc-tireur à Ottawa



Sous bonne garde, le tireur est conduit en prison

OTTAWA (d'après CP et UPD) — Un franc-tireur a tué un policier et a blessé six autres personnes, hier soir, dans le centre-ville de la capitale fédérale.

L'homme s'était barricadé dans la demeure de ses parents et a tenu la police en respect durant deux heures, une escouade de policiers a pris la maison d'assaut et a arrêté l'homme peu avant minuit. Un incendie a ravagé la maison de brique de deux étages et les curieux ont affirmé que ce sont les cannettes de gaz lacrymogène qui ont allumé l'incendie.

Le tir a commencé peu après 21h, lorsqu'une autopatrouille avec deux policiers s'est rendue à la maison, sise au coin des rues Gladstone et Cambridge, pour livrer un mandat.

L'homme de 22 ans serait un collectionneur d'armes à feu. Alors que les deux agents se dirigeaient vers la maison, l'individu a ouvert le feu, tuant l'un d'eux. Il s'agit de l'agent Douglas Kirkland, qui faisait partie de la police municipale d'Ottawa depuis

trois mois à peine; son corps a gi sur le pavé durant une vingtaine de minutes. Les ambulanciers qui tentaient de s'en approcher sont parmi les blessés; chaque fois qu'ils faisaient un pas, le franc-tireur ouvrait le feu d'une fenêtre du second étage.

Une autre voiture-patrouille contenant des détectives et un officier de police en moto sont arrivés sur les lieux pour devenir

eux aussi la cible de l'individu.

Les policiers ont tenté de bloquer les rues, mais la foule a envahi un terrain de jeux situé juste en face, pour surveiller la scène.

Selon la police au moins 25 cannettes de gaz lacrymogène ont été tirées dans la maison qui avait été encerclée par les policiers. Un incendie s'est déclaré et comme les flammes, la fumée

et les vapeurs de gaz s'échappaient par les fenêtres, un membre de l'escouade spéciale s'est précipité à l'intérieur par la porte principale, s'est saisi de l'individu et l'a entraîné à l'extérieur.

Il s'agirait d'un homme de 22 ans qui a déjà purgé plusieurs peines de prison sous des accusations concernant la drogue. Il fut conduit en prison dans une auto de la police.

Le Barreau du Québec: un juge et un jury bilingues pour G. Filion

TORONTO (PC) — L'Association du Barreau du Québec dit que Gerald Filion devrait subir son procès en Ontario devant un juge et un jury bilingues.

Dans une lettre et un télégramme adressés au procureur général de l'Ontario, M.

Roy McMurtry, le président de l'Association déclare:

"Il semble qu'il y ait eu au Québec des centaines de causes semblables sans que personne ne se soit jamais plaint de la langue utilisée — le français ou l'anglais".

M. McMurtry a déjà refusé un procès en français à Filion — l'un des douze hommes d'affaires qui doivent

subir un procès à Toronto le 12 septembre sous l'accusation de conspiration pour fixer les prix de contrats de dragage du gouvernement.

Filion avait demandé au procureur général que sa cause fût distincte de celles des autres accusés et que son procès eût lieu à Ottawa, une des trois régions de l'Ontario où un procès en français est possible.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

LE DOUX
ÉQUILIBRE
FILTRE / TABAC



La Matinée FILTRE SPÉCIAL est la seule cigarette dans sa catégorie à offrir un équilibre entre le filtre et le tabac. Son filtre spécial exclusif est tellement efficace qu'il permet l'emploi d'un riche tabac corsé. Vous obtenez donc une saveur plus franche, une satisfaction plus complète. Elle est disponible en formats King Size et 100 mm.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — 100 mm: "goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg. King Size: "goudron" 10 mg, nicotine 0.7 mg.

Entrevue avec Lazure pour régler le conflit à Pinel

MONTREAL (PC) — Les administrateurs de l'Institut Pinel se sont entretenus hier avec le ministre des Affaires sociales Denis Lazure, dans l'espoir de ramener la paix syndicale dans cet établissement.

Les entretiens auraient porté sur la façon de réaménager le budget de l'Institut pour permettre l'engagement

d'environ 45 gardiens additionnels.

Les 365 gardiens syndiqués de ce centre de détention ont débrayé mercredi en invoquant la carence de personnel et ont fait savoir qu'ils ne reprendraient pas le travail, tant et aussi longtemps que la direction n'aurait pas embauché de personnel supplémentaire.

H.R. ouvert vendredis jusqu'à 21h.

Miss Renfrew

**Vente
finale
d'été de
vêtements
sport**

**1/2 prix!
maintenant \$8 - \$17**

Des achats avantageux qui vous permettront de compléter votre garde-robe estivale à peu de frais. Faites votre choix parmi les:

**BLOUSES
TEE-SHIRTS
PANTALONS
JUPES**

Blouses à manches courtes aux tons unis ou imprimés. Tee-shirts en super coton: rayés ou imprimés. Pantalons en coton ou en coton mêlé à d'autres fibres. Jupes: unies ou imprimées. Tailles P.M.G. et 7-16 disponibles dans le lot. Miss Renfrew, Rez-de-chaussée. Les commandes téléphoniques ne sont pas acceptées!

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

Avec 0.23 d'alcool, André Poulin est tenu responsable de la mort de Mme Michel Roy

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINTE-JOSEPH — André Poulin, de Saint-Georges de Beauce, a été tenu criminellement responsable de la mort de Mme Michel Roy (Nicole Garant), 25 ans, de Beauceville, dont le décès est survenu sur la route 173 entre les municipalités de Beauceville et Notre-Dame des Pins.

Ce verdict a été prononcé par le coroner du district de Beauce, Me Herman Mathieu, de Saint-Ephrem, au terme d'une enquête qui lui a permis d'entendre une douzaine de témoins, au palais de justice à Saint-Joseph de Beauce.

Il a été mis en preuve que le véhicule conduit par André Poulin, de Saint-Georges, est venu en collision avec la voiture de Mme Michel Roy, sur la route 173 à proximité de la municipalité de Notre-Dame des Pins. L'impact eut lieu sur le côté de la route occupé par le véhicule de la victime.

Aussi, qu'un test d'ivresse-mètre subi par André Poulin, de Saint-Georges, démontra la présence de 230 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang (0.23).

Les recherches en rapport avec cette tragédie de la route dans la Beauce, ont été faites par des agents de la Sûreté du Québec, du poste de Saint-Georges de Beauce.

Le tribunal use de clémence à l'égard d'un jeune voleur

Un jeune homme de 19 ans a évité de justesse la prison, hier, alors que le juge Roch Lefrançois, de la cour des sessions de la paix, s'est montré sensible à son repentir et son désir de marcher dans la droite voie.

Armé d'un revolver-jouet, le jeune homme s'était amené dans une épicerie de Québec, pour mettre la main sur le contenu du tiroir-caisse, représentant une somme d'environ \$50.

Dans sa fuite, le jeune homme a tout laissé tomber: déguisement et revolver-jouet. Mais la police l'a vite retracé pour lui mettre la main au collet.

Se présentant devant le

juge Lefrançois, à la fin d'avril, l'individu a reconnu être l'auteur du vol qualifié qu'on lui reprochait. Le juge a alors demandé la préparation d'un rapport pré-sentiel.

Ayant étudié ce rapport, le juge en est venu, hier, à la conclusion qu'en raison de l'absence d'antécédents judiciaires chez l'intimé et compte tenu de son désir de se réhabiliter, il pouvait être opportun de lui donner la "chance" de se tirer de ce mauvais pas.

L'accusé devra toutefois se soumettre à une probation de deux ans, auprès de travailleurs sociaux et de psychologues du ministère de la Justice.

Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cel-

lules atteintes et destimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

Notre vente de juillet se continue réduction de 60% à 80%

sur notre marchandise printemps-été

chaussures habillées \$19⁹⁵
val. rég. \$50.00 à \$70.00 réduites à

chaussures habillées \$14⁹⁵
val. rég. \$45.00 à \$48.00 réduites à

chaussures de toile \$12⁹⁵
val. rég. \$30.00 à \$45.00 réduites à

sandaes d'été ou tout-aller \$12⁹⁵
val. rég. \$30.00 à \$35.00 réduites à

sandaes d'été ou tout-aller \$7⁹⁹
val. rég. \$20.00 à \$27.00 réduites à

sacs à main sport ou toilette réduits à 50%



1/2 Solde à 1/2 Prix

Rabais exceptionnels! Achats remarquables! Tip Top vous offre ces articles dernière mode à moitié prix! Venez vite... vous aurez ainsi le choix.

COMPLETS

Très jolis complets 2 et 3 pièces. A moitié prix en ce moment. Sélectionnés parmi notre collection courante de complets en tissus de qualité. Confectionnés dans nos propres ateliers. Achats très avantageux. Toutes les tailles ne sont pas offertes. Dépêchez-vous, les quantités sont limitées!

PRIX ORIGINAL: JUSQU'À \$199.95



VESTONS SPORT

Choix d'un certain nombre de complets de haute qualité. Confectionnés dans les ateliers Tip Top. Style blazer et style sport à carreaux ou à motifs. Ils vont vite partir!

PRIX ORIGINAL: JUSQU'À \$85.00



PANTALONS

Sélection de pantalons habillés. Coupe mode. Mélanges laine/polyester et 100% polyester. Nombreux coloris unis et motifs fantaisie variés. Achat extrêmement avantageux.



CHEMISES SPORT

Faites d'importantes économies! Jolie collection de chemises sport à manches courtes et longues. Tons unis, carreaux, motifs fantaisie et dessins abstraits. Elles vont vite partir!

PRIX ORIGINAL: JUSQU'À \$18.00



CHANDAILS

C'est le moment de choisir un joli chandail. Certains portent même l'étiquette de grands couturiers. Col en V, cols droits et cardigans avec glissière devant. Les quantités sont limitées, venez vite pour avoir un bon choix!

PRIX ORIGINAL: JUSQU'À \$22.00



SOLDES DE COMPLETS FAITS SUR MESURE

Offre très intéressante! Complets de haute qualité faits sur mesure. Tissus d'épaisseur moyenne et tissus en mélanges polyester/laine et pure laine se portant toute l'année. Tons unis, rayures et motifs à carreaux divers.

ÉCONOMISEZ DE \$45.00 à \$90.00

À PARTIR DE

\$149⁹⁸ SUPPLÉMENT POUR GILET

C'EST SI PRATIQUE D'UTILISER VOTRE COMPTE TIP TOP



LES RETOUCHES SONT EN SUS SUR TOUS LES VÊTEMENTS RÉDUITS DE 1/2 OU PLUS.



GALERIES CHAGNON — PLACE LAURIER — PLACE FLEUR DE LYS — PLACE QUEBEC — PLACE SAGUENAY

La "bombe" était plutôt un mélange de produits chimiques

par Lucien LATULIPPE
L'explosion de samedi soir dernier au croisement des rues Père-Grenier et Saint-Sauveur, à Québec, n'est aucunement reliée à une bombe. Elle est plutôt le résultat d'un mélange de produits chimiques qui a éclaté par suite d'un changement de température.

A ce sujet, d'ailleurs, un jeune homme de 19 ans aura à s'expliquer devant le notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies, après demain. Michel Richard, de la rue Saint-Germain, a été heureux de

s'en tirer sans blessures graves.

La police précise que le sac de papier contenant les produits chimiques lui avait éclaté dans les mains. Il est également heureux que la déflagration se soit fait sentir vers le bas. Au lieu de s'en tirer avec des blessures à une main et aux jambes, le jeune savant aurait pu être éventré et même décapité.

Ancien président de collège, le chimiste en herbe aimait faire des expériences avec des produits chimiques. C'est l'un de ses mélanges qu'il transportait, samedi

soir, lorsqu'il y a eu explosion.

Le jeune homme aurait déclaré qu'il se rendait sur la rive de la rivière Saint-Charles pour expérimenter, loin des maisons, sa nouvelle formule qui comprenait, entre autres, de l'oxygène solide, du nitrate d'argent et du nitrate de potasse.

Les enquêteurs de la police de Québec se sont aussi rendus au domicile du jeune homme où ils ont saisi une trentaine de bocaux contenant des produits chimiques différents.

Le père du chimiste en

herbe aurait dit: "Emportez tout avant que la maison n'explode". Effectivement, l'enquête a révélé que Michel Richard jouait dans sa

chambre avec les produits chimiques.

Deux autres enquêtes
D'autre part, le commis-

saire Delage présidera deux autres enquêtes, après demain, au bureau du Commissariat.

Un adolescent doit témoi-

gnier en rapport avec l'incendie du 5 juillet dernier au 591 rue De Mazenod. Le feu a éclaté à deux endroits dans le logement de M. Claude Bouchard.

Selon l'enquête menée par le détective Jacques Simoneau, de la police de Québec, et l'investigateur Jean Lépine, du Commissariat des incendies, l'adolescent serait entré par effraction et il aurait dérobé différents objets qui ont été récupérés chez lui.

Le notaire Delage doit aussi clore le dossier dans l'incendie qui a coûté la vie à Mlle Léa Saulnier, du 31A rue Bourdon. Un jeune homme dont le témoignage avait été remis pour permettre un supplément d'enquête est décédé il y a deux semaines. Les enquêteurs se sont rendus à Montréal, aujourd'hui, pour vérifier certaines informations et ils doivent être de retour pour la fermeture de l'enquête.

Arrêtés à Sainte-Foy avec \$5,000 en chèques de voyage dérobés à Montréal

par Lucien LATULIPPE
Deux individus ont été arrêtés à Sainte-Foy, hier soir. Ils étaient en possession d'une partie des \$24,700 en chèques de voyage canadiens et américains dérobés dans une

banque de Montréal, la semaine dernière.

L'un des suspects est âgé de 24 ans et il vient de la Côte-Nord. Il était recherché par trois corps policiers dif-

férents. L'autre a 25 ans et il est du Lac-Saint-Jean.

Les deux individus ont été arrêtés après qu'ils eurent commencé à échanger des chèques de voyage dans différents magasins de Place Laurier. Le premier a été retracé dans ce centre commercial et il était en possession de chèques de voyage dérobés à Montréal. Le second a été rejoint dans un motel de Sainte-Foy où il attendait son présumé complice.

Selon l'enquête menée par les détectives Michel Gauvin et Jos-Marie Alain, une douzaine de chèques valant de \$10 à \$100 ont été échangés au cours d'achats de marchandise qui a, d'ailleurs, été récupérée. La valeur des chèques de voyage en possession des deux suspects s'élève à environ \$5,000.

Des policiers de la CUM sont attendus à Sainte-Foy, aujourd'hui, au sujet de ces deux individus qui doivent être accusés de fraudes par la police de Sainte-Foy.

Ce corps policier a de plus, hier soir, mis la main sur deux individus qui étaient en train de voler 10 poteaux en aluminium avec lumières sur le terrain de l'aéroport. Mesurant 20 pieds de hauteur, chaque poteau vaut \$350.

L'un de ces deux individus est de Val Bélaire et l'autre, du Nouveau-Brunswick. Ils avaient loué un camion sur lequel les luminaires avaient été chargés lorsque la Gendarmerie royale s'est amenée avec des policiers de Sainte-Foy.



Trouvé coupable

M. Brian Davies, de Fredericton, directeur général du Fonds international pour le bien-être des animaux, a été inculpé hier sous quatre chefs de violation des règlements canadiens sur la chasse aux phoques, au large du nord de Terre-Neuve. Il a été remis en liberté sous sa caution personnelle et le juge Owen Kennedy a fixé au 13 août le prononcé du jugement. M. Davies a été reconnu coupable d'avoir atterri en hélicoptère à moins d'un demi mille nautique d'un phoque et d'avoir survolé un phoque à moins de 2,000 pieds d'altitude. La peine maximum prévue pour ces délits est une amende de \$1,000 ou un an de prison, ou les deux.

Nous offrons beaucoup plus qu'une chambre pour la nuit.

Vous projetez de venir à Montréal prochainement? Rendez votre séjour plus agréable en descendant chez nous, au centre même des affaires, à deux pas des grandes autoroutes de l'Ouest de la ville et à 2 1/2 minutes de l'aéroport de Dorval grâce à un service de navette gratuit.

Le Montréal Aéroport Hilton offre d'excellents restaurants, une discothèque endiablée et une piscine de dimension olympique. On y trouve d'autre part des salles de réunions avec tout l'équipement nécessaire. Et, bien sûr, le stationnement y est gratuit.



L'emplacement est idéal aussi bien pour les affaires que pour la détente. Nous avons également des forfaits de fins de semaine. Communiquez avec votre agent de voyages, un des hôtels Hilton, ou encore avec le service de réservations Hilton (sans frais) au 800-361-6140.

Autres Hôtels administrés par Hilton, Canada: Le Royal Elmhurst, à Montréal (un hôtel du CN); Québec Hilton, Toronto Harbour Castle Hilton, Toronto Airport Hilton et Hotel Vancouver (un hôtel du CN).



Montreal Aéroport
Hilton

COURS SPECIAUX D'ETE EN ANGLAIS*

Profitez de nos tarifs réduits d'été. Apprenez l'anglais ou toutes autres langues, en petit groupe.

Hâtez-vous, téléphonez!

BERLITZ

ECOLES DE LANGUES

500, Grande-Allée — Tél.: (418) 529-6161

Services de traduction et d'interprétation
*Espagnol, Allemand, Italien, etc...
Permis de culture personnelle no. 749385 Ministère de l'Éducation du Québec.

EPARGNES EXTRAORDINAIRES D'ETE EN FOURRURES!

EPARGNEZ DES CENTAINES ET DES CENTAINES DE DOLLARS

Voilà! Pour la première fois à Québec... "Avanti" Fourrures exceptionnelles d'une collection internationale reconnue. C'est une occasion sans pareille d'investir dans une fourrure signée "Avanti".



NE MANQUEZ PAS CETTE CHANCE SPLENDEIDE!
NOUVELLE MODE EN FOURRURE EN PRIX PRE-INFLATION.

Ci-bas, une liste partielle. Nous en avons beaucoup plus...

REGULIER MAINTENANT					
MANTEAUX LAPIN BLANC ET NOIR	\$395	\$295	MANTEAUX DE NUTRIA TEINT PASTEL	\$1,695	\$1,295
MANTEAUX RAT MUSQUE NATUREL GARNI	\$95	\$695	MANTEAUX CHAT SAUVAGE TEINTS	\$1,895	\$1,495
MANTEAUX CASTOR LONGS POILS	\$1,095	\$895	MANTEAUX RENARD BLEU	\$1,995	\$1,695
MANTEAUX DE LOUP	\$1,495	\$1,095	MANTEAUX CASTOR RASE TEINT MATARA GARNI RENARD	\$1,995	\$1,695
MANTEAUX VISON RANCH PLEINES PEAUX	\$1,895	\$1,495	MANTEAUX LOUTRE CANADIENNE LONGS POILS	\$2,995	\$2,495



VISION
EPARGNEZ \$800!
ULTRA-CHIC
Economies extraordinaires sur visons allongés "Coupe Avanti", vison royal pastel et une gamme très élaborée de différentes nuances.
PRIX SPECIAL D'ETE
\$1,995
REGULIER \$2,795



CHAT SAUVAGE
\$600
Epargnez \$600
Valeurs très intéressantes. Quantité limitée. Manteaux de chat sauvage de coupe soignée alliant valeur et légèreté, à prix pré-saison.
REDUCTION PRE-SAISON
\$1,295.
DEVRAIT SE VENDRE \$1,895.

les FOURRURES

Premont INC.
125 est, St-Joseph - 524-3541

LUNDI, MARDI, MERCREDI, 9h00 A.M. A 5h00 P.M.
JEUDI ET VENDREDI, 9h00 A.M. A 9h00 P.M.
SAMEDI, FERME.

TOUTES VENTES FINALES SUJETS A VENTE PREALABLE



Tout habillé un groupe proteste contre la présence de nudistes sur une plage de Vancouver.

Manifestation pour chasser des nudistes d'une plage de Vancouver

VANCOUVER (d'après CP) — Le mauvais temps a contribué davantage à disperser les nudistes d'une plage de Vancouver que la manifestation de Bernice Gerard, dimanche dernier.

Ministre de l'Eglise de la Pentecôte et conseiller municipal, Bernice Gerard et son groupe de 100 personnes, accompagnés de plusieurs journalistes et de cameramen, ont voulu protester contre l'aliénation psychologique que, selon elle, éprouve toute personne qui va sur une plage où l'on retrouve l'immodestie. Elle a exprimé son désir de voir chaque pouce de la plage publique de Wreck pour les citoyens parce que la nudité publique est une révolution culturelle qu'elle est déterminée à combattre.

Elle précise qu'elle ne désirait pas une confrontation avec les nudistes, qui sont restés sur place à l'approche du groupe, mais qu'elle préférait démontrer son opposition à cette mode en se

promenant habillée sur la plage.

Le groupe a marché 200 verges avant de rencontrer les premiers nudistes; aucune parole ne fut échangée. Seulement un manifestant a lancé des remarques malveillantes aux nudistes en dénudant son torse bien bronzé.

A un endroit, un couple de nudistes est arrivé avec leur chien vêtu d'un maillot de bain et portant une pancarte où l'on lisait "honte à Bernice".

La plage Wreck est accessible seulement en marchant dans d'étroits sentiers couvrant à travers des broussailles

les épais couvrant une haute falaise.

Mlle Gerard a rebroussé chemin et déclara que la manifestation avait contribué à faire partir quelques nudistes. Mais ceux-ci qui étaient venus pour profiter du soleil ont quitté les lieux seulement lorsque les nuages apparurent et le vent s'éleva.

Maison complètement détruite par un incendie à Beauceville-Ouest

L'incendie de la maison de M. Joseph Roy, à Beauceville-Ouest, fait l'objet d'une enquête de la part de la brigade de la police de la ville de Québec.

La maison estimée à \$15,000 a été détruite, samedi soir. Elle s'élevait dans un rang. Les pompiers de l'endroit ont quand même été mandés et ils ont combattu

les flammes pendant quelques heures.

Le feu a éclaté vers 23h. M. Roy qui est célibataire était absent. Son neveu qui demeure avec lui était là. Marcel Mathieu âgé de 30 ans, était couché au rez-de-chaussée et il a pu s'échapper.

L'élément destructeur

semble avoir pris naissance au rez-de-chaussée et la maison y a passé presque en entier. Une partie des murs est restée debout. L'ameublement a été consumé en entier aussi.

Quant à la cause de l'incendie, les enquêteurs devaient retourner sur place, aujourd'hui, pour tenter de l'établir.

Quatre Montréalais accusés d'enlèvement et d'une demande de rançon de \$100,000

MONTREAL (PC) — Quatre Montréalais ont comparu en cour, hier, en rapport avec l'enlèvement d'une employée et l'extorsion d'une rançon de \$100,000, jeudi dernier, d'une banque de Lasalle, en banlieue de la métropole.

Ce sont Peter Fryer, 20 ans,

Daniel Joy, 20 ans, Garth Rattray, 27 ans, et Donald McGuire, 23 ans, arrêtés pendant la fin de semaine, précise la police de la CUM, qui a mis la main sur \$82,000 et une voiture valant \$8,000, présumément achetée avec l'argent du crime.

On a également découvert une carabine de calibre 22 ressemblant à une mitraillette M-1 ainsi que trois revolvers.

Fryer a été capturé, vendredi, par des fonctionnaires des douanes américaines alors qu'il tentait de franchir le pont international reliant Prescott, en Ontario, à

Ogdensburg, Etat de New York.

Il a éveillé les soupçons des douaniers américains, explique-t-on, par "son attitude et ses réponses à des questions ordinaires".

55e meurtre à Montréal

MONTREAL (PC) — Ghyslain Désormiers, 27 ans, a été trouvé étranglé dans son appartement, dans le centre-ville, à Montréal. La

découverte du cadavre a été faite durant le week-end. Il s'agit du 55e meurtre depuis le début de l'année dans la Communauté urbaine de Montréal.

Avis Public

Ottawa, le 5 juillet 1977
APPEL DE DEMANDES EN VUE DE FOURNIR LE DEUXIEME SERVICE COMMERCIAL DE TELEVISION DE LANGUE FRANÇAISE A LA REGION HULL/OTTAWA

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié le 30 juin 1977 un avis public annonçant qu'il est disposé à recevoir des demandes en vue d'exploiter une deuxième station de télévision commerciale de langue française affiliée au réseau TVA, comprenant de la programmation locale orientée vers la région Hull/Ottawa.

Les personnes désirant desservir ce secteur ont jusqu'au 31 août 1977 pour présenter leurs demandes.

Tous les intéressés peuvent se procurer des copies de cet avis public au bureau du CRTC, 100, rue Metcalfe, Pièce 1601, Ottawa (Ontario), au bureau régional de Vancouver, Pièce 1860, Edifice Daon, 1050 ouest, rue Pender, Vancouver (Colombie-Britannique) et au bureau régional de Montréal, Suite 2114, 800 Place Victoria, Montréal (Québec).

Lise Ouimet
 Secrétaire générale

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE

(En matière de faillite)
 Dans l'affaire de la faillite de: JEAN-PAUL GARIEPY, domicilié à 1194, rue Colbert, appartement 103, Ste-Foy, Québec.
 No. 200-11-000236-771 011273

Avis est par les présentes donné que Jean-Paul Gariepy, domicilié à 1194 rue Colbert, appartement 103, Ste-Foy, Québec a fait cession de ses biens le 5e jour de juillet 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26e jour de juillet 1977 à 9:15 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, Edifice Montcalm, 800, Carré d'Youville, Suite 1801, en la cité de Québec, dans la province de Québec. Date de Québec, ce 7e jour de juillet 1977.

Raymond Marcoux, syndic de l'actif de monsieur Jean-Paul Gariepy, 425 est, boulevard Charest, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE

(En matière de faillite)
 Dans l'affaire de la faillite de: TAVERNE J.-P. GARIEPY INC., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à 885 Ouest, St-Vallier Québec.

Avis est par les présentes donné que TAVERNE J.-P. GARIEPY INC., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à 885 Ouest, St-Vallier Québec, a fait cession de ses biens le 5e jour de juillet 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26e jour de juillet 1977 à 9:45 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, Edifice Montcalm, 800, Carré d'Youville, Suite 1801, en la cité de Québec, dans la province de Québec. Date de Québec, ce 7e jour de juillet 1977.

Raymond Marcoux, syndic de l'actif de Taverne J.-P. Gariepy Inc., 425 Est, Boulevard Charest Québec.



AVIS PUBLIC

(No: 87-2)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QU'une demande de permis de construction non exactement conforme au règlement no 504 de l'ex-ville d'Orsainville, a été formulée à la division des permis de la Ville de Charlesbourg, par les Habitations Jacquelin Perron Enr, sur les lots 630-87 et 6-9-83 du cadastre de Charlesbourg, dans la même Ville, dans la zone RAB-42, ce projet est localisé au 7431, des Lunaires, Quartier du Jardin.
 2e- QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: soit une marge de recul de 19.5 au coin gauche avant au lieu de 20 tel que statué à l'article 10.3.1 du règlement 504 de l'ex-ville d'Orsainville et une cour arrière de 10.5 au coin droit arrière au lieu de 20 tel que statué à l'article 6.2 du règlement 761155 de la Ville de Charlesbourg.
 3e- QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme et que cette dernière par sa résolution no 3596 en a recommandé l'acceptation par le Conseil Municipal, sujette aux dispositions du règlement no 761155.
 4e- QUE, pendant la période de dix (10) jours suivant la publication dans ce journal de l'avis no 87-1, aucun propriétaire d'immeubles situés dans une zone contigue à la zone RAB-42, n'a requis, par écrit au bureau du soussigné, d'être admis à faire valoir ses objections au projet précité.
 5e- QU'en conséquence, les électeurs propriétaires, d'immeubles situés dans ladite zone RAB-42, affectée par le projet précité, et eux seuls sont admis à faire valoir, par écrit, au bureau du soussigné, dans les cinq (5) jours qui suivent la publication du présent avis, leurs objections à l'exécution du projet précité.
 6e- QU'à la séance du Conseil Municipal suivant l'expiration de ce délai, le soussigné fera rapport si des objections lui ont été remises, et, dans l'affirmative, leur nombre et leur teneur.
 7e- QUE, si le Conseil Municipal, décide, conformément au règlement no 761155, d'approuver la demande de permis telle que formulée suivant la recommandation de la Commission d'Urbanisme, ladite demande de permis ainsi approuvée par le Conseil Municipal, sera alors réputée conforme aux règlements de la Ville de Charlesbourg, Charlesbourg, ce 12 juillet 1977.

ROSAIRE GODBOUT, o.m.a. Greffier de la Ville.

LE PROJET DE LOI NUMERO 1: PLUSIEURS TERMES EXCESSIFS

C'est vrai qu'au Québec, comme ailleurs au Canada, un équilibre linguistique s'est fait attendre depuis longtemps. Heureusement, ça change au Québec! Le changement se déroule librement au sein d'une large portion de la population québécoise. Compte tenu de cette évolution, nous sommes bouleversés par certaines mesures du Projet de Loi numéro 1 qui touchent la liberté de choix de tous les Québécois en matière de langue d'enseignement. Il en est ainsi des modalités législatives qui empêcheraient l'accès aux écoles anglaises à tous les futurs immigrants. Si leur liberté est menacée, la nôtre pourrait bien l'être un jour. Pensons-y bien! De plus, nous sommes d'avis que si les immigrants ont eu tendance à choisir la langue anglaise pour leurs enfants, c'est qu'ils croyaient que l'anglais leur garantissait la clé du succès.

C'est sûr que la francisation du monde des affaires changera cette perception au point où les restrictions contenues à l'article 52 seront superflues. Qu'accompliront de positif les mesures contenues par l'article 52, si le gouvernement change les données économiques qui ont amené les néo-québécois à choisir l'anglais? Ces mesures sont-elles conçues en vue de toucher ou flatter le psyché collectif des Québécois francophones? C'est fort douteux.

Réalisez-vous que d'ici dix ans, sans l'application de la Loi numéro 1, la population scolaire des écoles anglaises du Québec ne sera qu'à 74% de son niveau actuel tandis que la population scolaire des écoles françaises sera à 79% de sa population actuelle. Selon les recherches entreprises par l'Université McGill sur ce sujet, si la Loi numéro 1 est adoptée dans sa forme actuelle, la population scolaire des écoles anglaises du Québec tombera à 46% de l'inscription présente pour l'année 1986-87. Quant aux écoles françaises en 1986-87, elles connaîtront une population scolaire à 86% du niveau actuel.

Ces données nous indiquent que certaines mesures du Projet de Loi numéro 1 n'ont que peu de valeur corrective. Elles apparaissent comme une réaction excessive à un problème qui est en voie de disparition. Certes, il y a une nouvelle prise de conscience du fait français chez les anglophones du Québec et cette évolution est beaucoup plus attribuable à l'esprit démocratique des Québécois qu'aux mesures législatives quelles qu'elles soient.

L'Association provinciale des enseignants protestants du Québec



84J, boulevard Brunswick,
 Dollard-des-Ormeaux,
 Québec R9B 2C5
 Téléphone (514)683-9330

CANADA AU TRAVAIL... TOUT LE MONDE Y GAGNE!



Le programme de création d'emplois "Canada au travail", tout le monde y gagne!

Lorsqu'une association reconnue présente un projet qu'elle s'engage à réaliser, elle aide ses propres membres en même temps que la communauté.

L'ensemble de la population locale y gagne puisque les projets présentés doivent avoir une orientation sociale.

Enfin, chaque projet doit créer au moins trois emplois nouveaux dans le domaine de compétence des travailleurs impliqués, comme l'exige le programme Canada au travail. Vraiment, tout le

monde y gagne. Regardez bien autour de vous! Vous pouvez sûrement trouver un projet à réaliser qui améliorerait le sort de vos concitoyens tout en créant des emplois nouveaux dans votre localité. Mais hâtez-vous puisque tous les projets doivent être présentés au plus tard le 26 août.

Pour plus d'informations et pour obtenir le formulaire-guide à l'intention des auteurs de demande, communiquez avec votre Centre de main-d'oeuvre du Canada ou avec le bureau de la Direction de la création d'emplois de votre localité.

Créons des emplois,
 c'est important!

Main-d'oeuvre et Immigration / Manpower and Immigration
 Bud Cullen / Bud Cullen
 Ministre / Minister

Bilan du débat sur l'unité nationale: 70,000 mots

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Trente orateurs, 70 pages du Journal des débats, 70,000



John Diefenbaker, le grand défenseur du "One Canada, one nation", n'a pas participé au débat sur l'unité nationale à Ottawa après l'avoir réclamé avec instance.

mots, 12 heures de discours entrecoupées par le lancement d'une commission royale d'enquête sur la police montée, le débat spécial sur l'unité nationale aux Communes d'Ottawa aura donc eu lieu.

Demandé avec instance par le député de Prince-Albert, John Diefenbaker, le défenseur du "One Canada, one nation" n'y a pas assisté, "pris dans sa circonscription par un engagement important", répond-on à son bureau d'Ottawa.

Le premier ministre Trudeau l'aura lancé mardi dernier mais pour s'absenter quelques minutes plus tard, devant rencontrer son vis-à-vis allemand à Vancouver et accompagner le nouveau libéral Jack Horner dans sa circonscription de Crowfoot.

Débat entrecoupe également par une colère des créditistes en Chambre contre le ministre Alastair Gillespie qui a commis la maladresse de déposer le rapport annuel de l'Énergie atomique du Canada en anglais seulement. Le ministre s'est par la suite excusé, admettant que son geste tombait bien mal.

Débat qui aura permis à tous les partis de répéter "ad nauseam", pour citer le premier ministre Trudeau, leurs recettes pour l'unité nationale.

Et parmi cette pluie diluvienne de mots, certains traits d'esprit, des perles que le citoyen, hors des murs du parlement, n'a pu entendre, le bill sur

la télévision des débats des Communes n'étant pas encore adopté. Ou des grandes vérités...

P.-E. Trudeau: "Depuis le 15 novembre... les bonnes nouvelles, c'est très souvent ce qui ne se produit pas. Par exemple, c'est une bonne nouvelle que la panique ne se soit pas emparée des Canadiens, que leurs gouvernements ne soient pas devenus paralysés, que le Canada n'ait pas été submergé par une vague d'hostilité raciale ou régionale."

P.-E. Trudeau: "Nous ne modifions pas nos institutions ou notre constitution sous l'inspiration du moment, comme le couturier pressé de lancer sa nouvelle mode printanière."

Joe Clark: "De l'autre côté de la Chambre, il y en a peut-être qui pensent ouvrir leur esprit en ouvrant la bouche."

Joe Clark: "Le bilinguisme n'est pas la colle qui va faire tenir le pays."

Ed Broadbent: "Les télé-spectateurs de Toronto, Montréal ou de Vancouver ont dû hocher la tête d'incrédulité en l'entendant dire que là-bas (Cap-Breton) on a encore les cabinets d'aisance à l'extérieur... Voilà un genre de disparité régionale que nos compatriotes de cette région magnifique ne toléreront pas longtemps."

Gilbert Rondeau (Shefford, Crédit social): "Un gouvernement autocratique (libéral) ne peut plaire qu'à un dictateur (Trudeau)... Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple est infiniment plus complexe, que ne sont par exemple la monarchie ou la dictature."

Flora MacDonald (PC): "Notre pays n'a pas besoin et ne veut pas d'une attitude à la Charles de Gaulle. Ce serait un affront au Canada, une insulte à l'histoire de notre pays et à notre peuple qu'un individu essaie de se faire l'incarnation du pays ou son sauveur" (en parlant de M. Trudeau).

Flora MacDonald: "Depuis le 15 novembre... les secrétariats se sont lancés dans l'action en collectionnant des coupures de journaux, en mettant en ordinateur des déclarations éloquentes sur l'économie. Leurs ordinateurs, leurs analyses, le tout en mouvement perpétuel, servent d'intrants pour nous donner le premier ministre programmé du Canada."

Pierre Bussièrès (Lib., Portneuf): "Les dettes de l'histoire finissent toujours par rejoindre leurs créanciers."

Heward Grafftey (Brome-Missisquoi, PC): "Que ferait Louis Saint-Laurent aujourd'hui? Il amènerait René Lévesque et le premier ministre Trudeau dans le hangar et leur donnerait une bonne râclée."

Heward Grafftey: "Après dix ans de pouvoir, il est aussi dangereux de demander au premier ministre de sauver le Canada que de demander à un pyromane d'éteindre un incendie."

Heward Grafftey: "Pour être bouffon, il faut être libéral."

Jean-Robert Gauthier (Lib., Ottawa-Vanier): "Si le Québec se séparait du reste du Canada, il y a des fortes chances que nous, les minorités canadiennes, devenions les Palestiniens de l'Amérique du Nord."

Jack Murta (PC, Lisgar): "Leur premier ministre fédéral continuera donc encore à les (gens de l'Ouest) traiter de paysans ignorants qui pestent contre les inscriptions bilingues sur leurs boîtes de céréales."

Andrew Hogan (NPD, Cap-Breton): "Il est possible que l'économie l'emporte sur le chant de sirène du séparatisme que fait entendre René Lévesque et qu'il pourrait s'échouer lamentablement sur les bas-fonds économiques."

Leonard Jones (Ind., Moncton): "Québec est en train de devenir un enfant gâté... que fait-elle en retour? Elle présente le bill 1. Elle a craché dans la main de son bienfaiteur, le Parlement du Canada."

Leonard Jones: "A mon avis, si un serveur au Parlement n'est pas capable de dire "pomme de terre" en anglais, on peut difficilement le considérer comme bilingue."

Robert Stanfield (PC, Halifax):

"Les libéraux étaient dans une situation politique plutôt inconfortable avant le 15 novembre. Si le Parti québécois n'avait pas été élu, je crois bien que le gouvernement Trudeau l'aurait porté de force au pouvoir."

Adrien Lambert (Bellechasse, Crédit social): "Tant et aussi longtemps que le gouvernement consentira des prêts aux provinces en exigeant des taux usuraires, ce qui fait que les provinces doivent rembourser \$5 pour chaque dollar emprunté, il n'y aura pas possibilité d'harmonie."

Gus MacFarlane (Lib., Hamilton): "Si le Québec s'en va, le Canada sera amoindri. Ne me demandez pas pour qui sonne le glas. C'est pour toi qu'il sonne."

Roch LaSalle (PC, Joliette): "Les Canadiens français ont les jambes fatiguées de faire d'inutiles démarques; ils ont la main fatiguée à force d'écrire mémoire sur mémoire; ils ont l'esprit fatigué à force d'expliquer."

Le ministre Don Jamieson au député Grafftey: "Je vous aime bien. Dans l'intérêt de l'unité nationale, j'irais même jusqu'à vous donner l'accolade."

Grafftey de répondre: "Mes bras ne seraient pas assez longs pour vous étendre."

Fin du conflit chez Prévost Car

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-CLAIRE — Le conflit de travail à l'usine Prévost Car Inc., de Sainte-Claire de Dorchester, qui durait depuis le 22 avril dernier (11 semaines), a pris fin, avant-hier, par l'acceptation d'un nouveau contrat de travail d'une durée de deux ans.

Par un vote majoritaire de 91 pour cent, les quelque 125 employés syndiqués de Prévost Car Inc. ont accepté les dernières offres de la partie patronale, accordant des augmentations de salaire de \$1.70 l'heure, dont \$1.00 l'heure à la signature de la convention et \$0.70 l'heure réparti d'ici janvier 1979.

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, M. Denis Laflamme, président du syndicat des employés de Prévost Car Inc., membres de la section 1044 des Travailleurs unis de l'automobile, affiliés à la FTQ, a précisé "qu'un montant forfaitaire de \$500 a été obtenu pour chacun des employés syndiqués, ainsi qu'une clause d'indexation au coût de la vie et des avantages marginaux similaires à ceux que l'on trouve dans d'autres conventions de l'automobile.

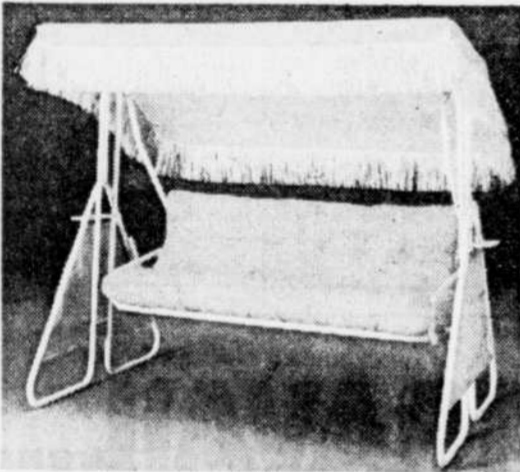
Tant du côté patronal que syndical, les deux parties se sont dites satisfaites de la nouvelle entente qui prendra fin le 30 juin 1979.

Comme l'a mentionné, hier, M. Marcel Audet, comptable et porte-parole de Prévost Car Inc., "le travail reprendra graduellement à compter du début de la semaine prochaine".

On a dû prendre une telle décision, dit-il, vu que le personnel de bureau est en vacances et qu'on doit remplacer les commandes en approvisionnement de stocks pour la fabrication des autobus.

L'usine Prévost Car Inc., de Sainte-Claire de Dorchester, se spécialise dans la fabrication d'autobus de luxe et de tous genres.

les places au soleil



Univers Décor introduit les meubles où il fait bon s'asseoir au jardin, au soleil. Ici, nous présentons quelques modèles. Mais il faut voir toute notre collection. Univers Décor vous laisse choisir votre place au soleil.

Nos magasins seront fermés le samedi du 25 juin au 27 août inclusivement.



universdécor

3070, chemin St-Louis, Ste-Foy
Tel.: 658-0664

563, Route Trans-Canada, St-David, Lévis
Tel.: 837-3604

8500, boul. Henri-Bourassa, (Carrefour Charlesbourg) Charlesbourg
Tel.: 628-9991

555, Route 170 Jonquière
Tel.: 548-3156

L'ÉQUIPE À PART SE DÉCHAÎNE!
... INSPECTION ROUTIÈRE GRATUITE DE VOTRE VOITURE!
GILES BEDARD AUTOS — ROND-POINT, LÉVIS 833-3201
PONTIAC — BUICK — CAMIONS GMC

Correction Pouvoir Tower



Veillez noter les corrections suivantes au feuillet publicitaire "Pouvoir Towers" de Towers inséré dans l'édition d'aujourd'hui de ce journal.

A la page 7, veillez noter les changements de prix des vélos suivants:

Vélo surélevé 20"

(illustre ci-dessus) et vélo transformable 20" (non illustre)
Notre Prix Cour. \$54.99
Prix annoncé \$49.88

PRIX DE SOLDE RECTIFIÉ **3988**

Vélo de course 3 vitesses

(non illustre)
Notre Prix Cour. \$79.99
Prix annoncé \$74.88

PRIX DE SOLDE RECTIFIÉ **6988**

Ces offres de vélos sont très intéressantes. Ne les manquez pas.

Aussi

1. A la page 2, notre rôtissoire 4 pintes en fonte (\$5.88) ne possède pas de couvercle.

Nous regrettons beaucoup les inconvénients que ceci a pu causer à nos clients.

Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture samedi le 16 juillet.

Faites Confiance à Towers

Pour la sélection, les gabarits et la satisfaction.



"Seins à la rose"

Un nom pour le moins pittoresque pour une création non moins originale de Marcia Lloyd. Ce sac de cuir repoussé, qu'elle porte ici à l'épaule, fait partie des oeuvres exposées par quelque 500 artisans au Marché d'été de l'artisanat américain, à Rhinebeck, dans l'Etat de New York. Faut-il préciser que la quantité produite de ces "Seins à la rose" est limitée...?

La mode des jeunes ne vient plus des vitrines de la Fifth Avenue

NEW YORK (d'après UPI) — Robert Riley, metteur en scène d'une exposition portant sur deux siècles de costume, déclare que les tendances de la mode actuelle montent de la rue. Et il ne parle pas de la fameuse Fifth Avenue.

Riley se réfère à l'influence des jeunes, qui ne se soucient pas plus que de l'an quarante de ce qu'on expose dans les vitrines, le long de ce qui était naguère l'une des avenues les plus élégantes du monde. Ils ne se préoccupent pas non plus de ce que les grands couturiers vont sortir à New York, Paris ou Rome, pas davantage de ce que certaines autorités disent que c'est ce qu'il faudra porter la saison prochaine. "Nous nous inspirons de la rue", déclare Riley, directeur du laboratoire de dessin du Fashion Institute of Technology de New York. "Cela aide, si elle est bien

propre", ajoutait-il mi-raisin. Il y a tant de modes aujourd'hui et les jeunes en sont responsables. La jeunesse déclare: "Qui a dit que je dois porter cela?"

Pour cet homme, qui a passé la plus grande partie de sa carrière à collectionner les costumes, pour illustrer l'évolution des styles, voilà l'essence de la révolution de la mode aujourd'hui.

La remise en question

Il ajoute que l'éclatement des critères de la mode a suivi la remise en question par les jeunes de tout ce qu'il y avait autour d'eux: méthodes d'éducation, moeurs sociales, politique. "L'économie a eu aussi une grosse part d'influence", dit-il.

Quant au phénomène des jeans comme costume universel, il l'attribue aussi à la

phase révolutionnaire: "C'était la cocarde de l'exaltation de la jeunesse".

Riley déclare aussi qu'un autre facteur a caractérisé la robe actuelle; c'est le fait "qu'il n'y a plus de ces grands leaders féminins de la mode qu'on avait l'habitude de suivre". Pas de Millicent Rogers (héritière de la Standard Oil). Pas de duchesse de Windsor. Même plus de Jacqueline Onassis", dit-il.

Riley évoquait ces décennies de costume, à l'ouverture de l'exposition "The Look", qui illustrera durant tout l'été l'évolution de la mode depuis 1785. Il l'a appelée la plus importante que cet Institut d'enseignement ait jamais montée, et celle qui aura la plus grande portée. Elle comprend plus de 70 costumes, la plupart provenant des collections de l'Ins-

titut lui-même, outre les accessoires, les bijoux, les chapeaux, les coiffures des différentes périodes et les maillages; elle sera ouverte au public jusqu'au 24 septembre.

La mode Empire

La plus ancienne en montre est une robe du soir en soie anglaise rose foncé datant de 1785. C'est une silhouette longue et corsetée avec raideur. Il y a une illustration des corsets dans la plupart des modes des deux siècles, excepté pour l'Empire des années 1800, avec sa taille haute et sa jupe se déployant librement. Riley considère la mode Empire comme l'une des plus jolies qui aient été créées pour la femme. Il pense aussi que la "cage" des années 1850-1860 est ravissante: "Ce fut la période de la crinoline avec

sa taille de guêpe et sa jupe cloche. Vous savez, comme Scarlett O'Hara".

Vers 1920, le corset allait se détachant: "Les femmes voulaient avoir la poitrine plate et s'habiller à la garçonnette, dit-il; elles entraient dans le monde du travail masculin. Jusque-là, elles s'en étaient tenues en grande partie aux carrières d'infirmières et d'institutrices".

Aujourd'hui, la règle est de porter ce qu'on considère soi-même comme pratique, encore que Riley dit qu'il suppose que certains restaurants exigeaient encore des

femmes qu'elles portent la robe au lieu du pantalon. "L'une de mes amies rentrait de Paris, l'autre jour, et elle me disait qu'elle avait porté une petite robe noire pour dîner et qu'elle s'était sentie absolument excentrique".

Il ne pense pas que la pratique veuille nécessairement dire le négligé: "Regardez le soin qui est mis à décorer les blue jeans", dit-il. Une autorité dans le domaine du costume, Riley ne veut pas s'en remettre à la boule de cristal: "La mode est si fantasque, a-t-il conclu, Dieu sait ce qui surviendra demain".

Bébé de 12,000 ans

MOSCOU (Reuter) — Protégé par la terre gelée, le cadavre d'un bébé mammoth de six mois a été retrouvé intact douze mille

ans après sa mort, dans les mines de Magadan, dans l'est de la Sibérie, rapporte l'hebdomadaire Nedelya, que cite samedi l'agence TASS.

Coiffeuse de perruques: un métier qui peut devenir échevelé

STRATFORD, Ont. (PC) — Depuis 21 ans qu'elle est coiffeuse de perruques au théâtre du Festival de Stratford, Jean Garrod ne se rappelle pas avoir eu un été plus occupé.

Ayant déjà fort à faire avec trois spectacles élaborés, Mme Garrod devra travailler encore davantage quand "Much Ado About Nothing" et "As You Like It" débiteront au mois d'août.

Mme Garrod doit être disponible pour chaque représentation de "Mid Summer Night's Dream", "Richard III" et "All's Well That Ends Well", afin d'ajuster les coiffures d'époque, d'aider à recoiffer une perruque ou rafistoler une barbe ou une moustache au dernier moment.

Après les spectacles, elle doit recoiffer toutes les perruques en vue de la prochaine représentation. Elle doit de plus aider les vedettes à changer de costume, et prêter assistance à tous les acteurs, au besoin. Lorsque le festival a été créé, on avait l'habitude de louer les perruques, mais aujourd'hui, elles sont par centaines, entreposées dans des boîtes numérotées. Certaines peuvent être modifiées et utilisées d'une année à l'autre. Quand Maggie Smith est arrivée à Stratford l'an dernier, elle a allégé la tâche de Mme Garrod en arrangeant ses propres perruques et en changeant seule les costumes. Mais cette année, l'actrice britannique a tellement de changements à effectuer qu'elle a besoin des services de l'habilleuse.

Mme Garrod a ajusté les perruques de la plupart des vedettes du festival, y compris Christopher Plummer, Alan Bates et Jason Robards Jr.

Son travail l'a fait voyager dans plusieurs parties du monde. Elle a accompagné la troupe à Moscou, il y a quelques années, et elle a constaté avec horreur que les Russes nettoyaient les perruques à l'huile de charbon. Incapable d'exprimer ses objections parce qu'elle ne parlait pas le russe, elle s'est contentée de sympathiser avec les acteurs qui devaient respirer les émanations d'huile pendant toute la durée du spectacle.



Perruquier au Festival de Stratford depuis 21 ans, Jean Garrod avoue n'avoir pas connu d'été aussi mouvementé que celui-ci.

Une découverte épatante!

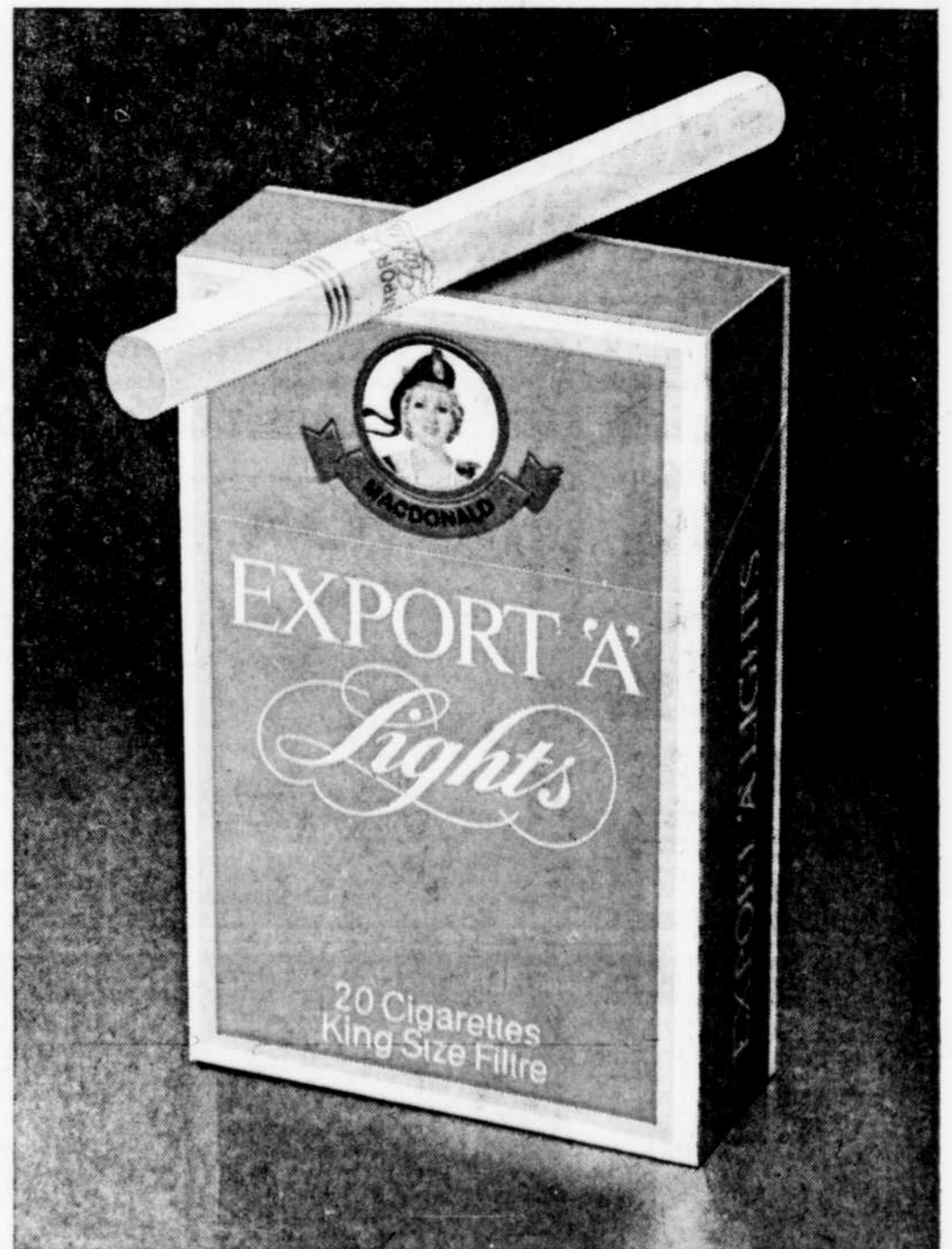
Export 'A' Lights:
une nouvelle recette
de "tabac allégé" savoureux.

C'est presque un miracle que nos experts soient arrivés à créer une cigarette d'une telle qualité et d'une telle légèreté. Sincèrement, c'est la meilleure cigarette jamais produite.

Vous savez que nous ne choisissons que les meilleurs et les plus savoureux tabacs. Mais ce qui est remarquable et prodigieux, c'est que nous avons réussi à les rendre plus "légers" sans les adoucir.

Export 'A' Lights, c'est une découverte épatante parce qu'elle est plus que savoureuse tout en étant légère à fumer.

Découvrez-la vous aussi. Nous sommes sûrs que vous allez la trouver... à point.



RÉGULIÈRE ET KING SIZE

La Nouvelle Export 'A' Lights Elle est...à point!

CINÉMAS UNIS

vos guides des meilleurs films

POUR TOUS

A BRIDGE TOO FAR

3^e SEM.

Horaires: 10h, 12h, 2h, 4h, 6h, 8h, 10h, 12h, 2h, 4h, 6h, 8h, 10h

Place Québec 525-4524

DE QUOI SE SOUVIENT-ELLE?

EXORCIST II THE HERETIC

14 ANS

LINDA BLAIR • RICHARD BURTON
LOUISE FLETCHER
MAX VON SYDOW

Horaires: 6h45 et 8h50 p.m.

Place Québec 525-4524

MAIN BASSE SUR LA TV

14 ANS

Horaires: 7h et 9h15 p.m.

2^e MOIS À QUÉBEC

LA SUBMERSION DU JAPON

POUR TOUS

Horaires: Submersion: 2.35 - 5.55 et 9.15 p.m.
Tueurs: 1.00 - 4.20 et 7.40 a.m.

SANG DANS LES RUES

18 ANS

Horaires: Sang: 12.45, 3.50, 6.35, 9.30 p.m.
Péché: 2.25, 5.20, 8.06 p.m.

arts et spectacles

Six nouveaux titres publiés au ministère des Affaires culturelles

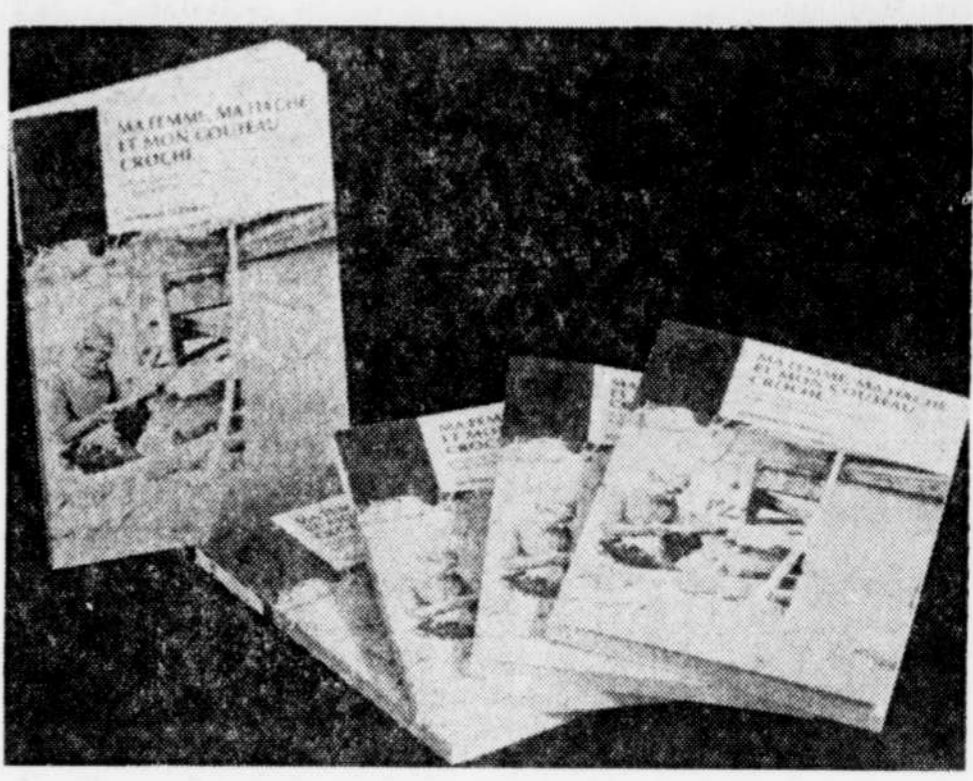
par Monique DUVAL

Deux collections du ministère des Affaires culturelles se sont enrichies d'ouvrages nouveaux. "Civilisation du Québec" vient d'ajouter à ses 17 publications "Ma femme, ma hache et mon couteau croché" de Normand Clermont, "Disciple de saint Crépin" d'Yvan Chouinard et "Chroniques de chasse d'un Montagnais de Mingan" de Serge Bouchard. D'autre part, on a vu paraître trois

nouveaux Cahiers du patrimoine: "Beauport" de Michel Dufresne, "Préhistoire de la région de la Moisie" de Daniel Chevrier et "Fred C. Wurtele, photographe" de Fernand Caron.

Civilisation du Québec

"Ma femme, ma hache et mon couteau croché" de Normand Clermont porte, en sous-titre: "Deux siècles d'histoire à Weymontachie", ce qui nous situe dans le monde des Indiens Tête-de-



"Ma femme, ma hache et mon couteau croché", où Normand Clermont retrace l'histoire des Indiens Tête-de-boule.

VOYEZ SON PLUS TERRIBLE COMBAT!

LES DEUX FLIBUSTIERS

POUR TOUS

Terence Hill et Bud Spencer

LES 2 FLIBUSTIERS: 1.25 - 4.35 - 7.50; KING KONG S'EST ÉCHAPPÉ: 3.00 - 6.10 - 9.35

EXASPERATION SEXUELLE

18 ANS Adultes

Elles sont prêtes à être cueillies les fleurs du diable

EXASPERATION SEXUELLE: 1.30 - 4.20 - 7.00 - 10.00; LES FLEURS: 3.30 - 5.35 - 8.30

J.A. MARTIN photographe

11^e sem.

Un film de Jean Beaudin avec Monique Mercure et Marcel Sabourin

Horaires: 7.00 - 9.00; DIM: 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

"Chroniques de chasse d'un Montagnais de Mingan Mathieu Mestokosho" est un ouvrage d'un caractère très original, du fait qu'il a été édité par l'anthropologue Serge Bouchard d'après des relations faites par un non-général, Mathieu Mestokosho, vieux chasseur et fidèle raconteur de sa vie, des chasses des Montagnais dans l'arrière-pays de la Côte-Nord. On y présente aussi de nombreux commentaires ethnographiques, des synthèses et des illustrations de principes montagnais de morale, et on fait état des préjugés dont les Amérindiens sont victimes.

"Disciple de saint Crépin René Simard, artisan-cordonnier", d'Yvan Chouinard, est une étude ethnographique qui a pour sujet un artisan-cordonnier, M. René Simard, aujourd'hui âgé de 80 ans, et qui exerce ce métier depuis 65 ans sur la Côte-Nord, à Grandes-Bergeronnes. L'auteur, Yvan Chouinard, a fait parler son interlocuteur de sa vie, de son métier, de ses clients, de ses voisins et des autres cordonniers de la région, sans oublier de décrire son atelier, ses outils, ses techniques de fabrication. L'ensemble de l'ouvrage de la cordonnerie s'appelle "le Saint-Crépin", en l'honneur du patron des cordonniers, saint Crépin.

Cahiers du patrimoine

La collection dite "Cahiers du patrimoine", émanant également du ministère des Affaires culturelles, vient

aussi de lancer trois nouveaux ouvrages.

"Préhistoire de la région de la Moisie", de Daniel Chevrier, présente les premiers résultats d'un inventaire des ressources archéologiques entrepris, en 1972, par le ministère sur la rive nord de Saint-Laurent. Décrivant tout d'abord le contexte historique dans lequel se sont faites les fouilles, l'auteur étudie ensuite l'environnement naturel et culturel de la région de la Moisie. Il y fait aussi une importante étude comparative des impressions naturelles et culturelles de la région de la Moisie. Les recherches archéologiques dans cette région, des Grandes-Bergeronnes jusqu'à Havre-Saint-Pierre, le long du littoral du Saint-Laurent, et de l'embouchure jusqu'aux hauteurs des rivières Manicouagan et Outardes, ont conduit à la découverte d'environ 140 sites d'occupation préhistorique; c'est dire l'importance

de ces travaux et de cette publication.

"Fred C. Wurtele, photographe" est présenté, ici, par l'historien Fernand Caron. Wurtele, photographe amateur né à Québec en 1842, et décédé en 1920, exerçait le métier de comptable. Très actif au sein de diverses associations historiques et philanthropiques de la vieille capitale, il s'était passionné pour la photographie. Il a tracé un remarquable tableau de Québec entre les années 1886 et 1910, et a également fixé son appareil sur l'île d'Orléans, Toronto et Ottawa. Fernand Caron nous présente l'homme et une grande quantité des photographies qu'il a prises: Vieux Québec, les environs du parlement, la rue Saint-Pierre. Signalons que le ministère des Affaires culturelles a fait l'acquisition de la collection Wurtele, comprenant 575 négatifs de verre conservés dans une enveloppe, sur laquelle on retrouve

des notes techniques manuscrites.

Enfin, "Beauport, de la côte à l'arrière-pays, ses paysages et ses traditions" est un Cahier du patrimoine qu'a signé Michel Dufresne. L'ouvrage vise à retracer l'évolution du secteur ancien de Beauport, aussi bien dans son organisation d'ensemble que dans l'aspect architectural de son environnement paysager. Beauport, cette jolie ville de la côte de Beauport, a été l'un des territoires les plus fortement colonisés sous le régime français. C'est sa volonté de conquérir et de dompter le milieu qui fit l'originalité de la civilisation beauportoise et qui lui valut ses exceptionnelles caractéristiques: une architecture originellement prospère, une industrie tirant le meilleur parti de la roche et du marché régional, enfin, des coutumes inspirées du cadre autant que de la tradition française ancestrale.

à québec aujourd'hui

expositions

Guy Paquet: Galerie Charles Huot, 1 du Trésor.

Douglas Elliott, J. Mussely: huiles, Galerie d'art du Château, Château Frontenac.

Fred C. Wurtele, photographe: Maison Maheu-Couillard, 27 Sous-le-Fort.

Gérard Belanger, sculpture, dessins: Claude Fleury, aquarelles, au "8" rue Christie.

Travaux en éducation artistique de l'École des arts visuels, Tour des Arts, U.L.

Musée du Québec: Art du Québec au lendemain de la conquête - Artistes et artisans à l'oeuvre.

Vieilles maisons, vieux tableaux, Galerie Michel de Ker-dour, 4 Place Québec.

CINEMA

Cin-Musique: "Adagio - Prélude à la danse - Le spectre de la danse - Le jeune homme et la mort". Salle Octave-Cremazie, 12h15. Entrée libre.

Cin-Campus: "L'eau chaude l'eau froide" (A. Forcier) au TCU, 16h30, 19h, 21h30.

théâtre

"Théâtre en Trin", au Parc des Gouverneurs, minuit.

"De conquête en conquête", théâtre pour enfants, Parc d'artillerie, coin McMahon et Carleton, 13h30.

"La peur à Raoul", comédie de Félix Leclerc, par la Cie des Neuf, Théâtre de l'île, St-Pierre, 1.0, 21h.

"Les deux vierges", comédie de J.J. Bricaire et M. Lasaygues, par le Théâtre de La Fenière, Anc-Lorette, 21h.

"Arquebuse, buse, muse et cornemuse", pièce fantaisiste, par le Théâtre de l'Odéon, Café Rimbaut, 24 St-Stanislas, 21h.

cabarets

Cercle Electrique: danse ce soir avec orchestre "Strider" de New York.

Club Horizon Nouveau: ce soir, danse.

Le 40 St-Nicolas: 22h00 et minuit, Lougarou.

Holiday Inn - Le Can-Can: en vedette, Les Aladins.

La Bastogne: piano-bar Ti-Jean Caribou, en vedette, André Bergeron.

concerts

Concert au crépuscule: Ensemble Cuivres et Orgue du Québec, église Saint-Jean-Baptiste, 19h30, entrée libre.

spectacles

Aganman, "kata", au Gaulois, rue Buade, 20h45.

LES CINEMAS ODEON

Chewing Gum Rallye

2^e SEM.

Horaires: 1.30, 3.45, 6.30, 9.30

Casanova de Fellini

14 ANS

Horaires: 2.00, 5.00, 8.05

LES CHIENS DE MER

4^e SEM.

Horaires: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40

L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE

2^e SEM.

L'ELLE TOT DU MONDE

APRÈS LE GÉNÉRAL

3^e SEM.

LA VRAIE EMANUELLE

BLACK EMANUELLE

Actes d'Amour au Danemark

2^e SEM.

Horaires: 1.15 - 4.00 - 6.45 - 9.05

LA VRAIE EMANUELLE

BLACK EMANUELLE

Horaires: 7.45 - 6.20 et 9.25

le cinéma

CANADIEN: Main basse sur la TV (4) 19h00, 21h15.

CANADIENNE: Bonjour Juliettes, adieu fillettes (3) 19h45, Black Emmanuelle (6) 18h20, 21h25.

CAPITOL: Sang dans les rues (3) 12h45, 15h30, 18h35, 21h30. Le pêche (4) 14h25, 17h20, 20h05.

CARTIER: Les sentiers de la gloire, 19h00. Barry Lyndon 21h00.

CINEMA DE PARIS: Les deux flibustiers (6) 13h25, 16h35, 19h50. King Kong s'est échappé (5) 15h00, 18h10, 21h35.

EMPIRE: Festival du film (entrée gratuite pour enfants), des 14h00.

LAIRET: Des roses blanches pour ma sœur noire (6) 13h30, 21h45. Le fils du bossu (4) 20h10.

LE BIJOU: J. A. Martin, photographe (4) 19h00, 21h00.

LIDO: Née, l'initiation d'une adolescente (5) 19h30. Le Jardin des supplices (6) 21h20.

MIDI-MINUIT: Acte d'amour au Danemark (4) 13h15, 16h00, 18h45, 21h35. Les minettes font la queue (4) 14h35, 17h20, 20h05.

ODEON DAUPHIN: Sept hommes à l'aube (4) 13h55, 16h40. Chewing-gum rallye (4) 14h00, 17h45, 21h30.

ODEON FRONTENAC 1: Casanova (3) 14h00, 17h00, 20h05.

ODEON FRONTENAC 2: Attention on va se facher (4) 15h15, 19h30. Les chiens de mer (4) 13h00, 17h10, 21h15.

PIGALLE: Exaspération sexuelle (6) 13h30, 16h20, 19h00, 22h00. Les fleurs (4) 13h00, 17h35, 20h30.

PLACE QUEBEC 1: A Bridge Too Far (4) 20h00.

PLACE QUEBEC 2: Exorcist II, the Heretic (4) 18h45, 20h50.

ST-FOY ALOUETTE: Acte d'amour au Danemark (4) 13h00, 15h50, 18h40, 21h25. Les minettes font la queue (4) 14h25, 17h15, 20h10.

ST-FOY CHAMPLAIN: Tueur à gages à Trinita (6) 13h00, 16h20, 19h40. La submersion du Japon (4) 14h35, 17h55, 21h15.

ST-ROMUALD: Les filles aux trousseaux (5) 19h30. Colère froide (4) 21h10.

CINE-PARCS

BEAUPORT 1: L'autre versant de la montagne (4). La kermesse des aigles.

BEAUPORT 2 ET MONTMAGNY: L'île sur le toit du monde (5). L'honorable Griffin.

DE LA COLLINE: A plein (2) 1. C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule.

Ingrid Bergman ouvrira le Festival mondial du film

MONTREAL (d'après PC) — Ingrid Bergman, la célèbre vedette du cinéma, inaugurerà le Festival mondial du film à Montréal, le 19 août, a annoncé l'organisateur Serge Losique, en fin de semaine.

Il a ajouté que la participation de Mlle Bergman à cet événement en souligne l'aspect international; environ 110 films de 36 pays seront projetés.

Mlle Bergman est née en Suède et elle est devenue célèbre par les nombreux rôles qu'elle a joués au cinéma, à la télévision et au théâtre, en Amérique du Nord et en Europe.

C'est en 1939, et dans le film "Intermezzo", que Mlle Bergman a fait ses débuts à Hollywood. Les admirateurs de cette charmante et toujours séduisante actrice se souviendront de l'avoir vue jouer dans "Rage in Heaven", "Casablanca", "For Whom the Bell Tolls", "Notorious", "Spellbound", "Dr. Jekyll and Mr. Hyde", "The Bells of St. Mary's", "Jeanne d'Arc", "Elena et les hommes", "Anastasia", "Cactus Flower", "Walk in the Spring Rain", "Murder on the Orient Express" et dans plusieurs autres films.

Le Festival mondial du

film aura lieu du 19 au 28 août, à Terre des Hommes, à Montréal.

Et celui de la critique...

Par ailleurs, les préparatifs du Festival international du film de la critique québécoise vont bon train. Pas moins de 14 pays ont assuré les organisateurs de leur présence à Montréal en y déchantant quelques-uns de leurs meilleurs métrages produits récemment. Quelques délégations en provenance des pays d'origine accompagneront, dans certains cas, les films présentés, dans le but de participer aux divers programmes d'animation organi-

ses tout au long de cette huitaine de festivités.

Au nombre des pays qui ont confirmé leur présence à Montréal, mentionnons l'Allemagne, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse, la Tunisie et l'URSS.

Le festival se tiendra en la salle du théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, du 11 au 18 août 1977.



Ingrid Bergman recevant l'Oscar la consacrant meilleure actrice de soutien, en 1975, dans "Murder on the Orient Express".



Claude Daigneault assiste au Festival de cinéma de Moscou. La chronique de cinéma ne sera donc pas publiée cette semaine.

Ottawa accroîtrait son appui aux arts

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement a décidé d'accroître son appui financier aux arts, principalement pour que les artistes puissent présenter leurs spectacles devant plus de monde, a déclaré le secrétaire d'Etat, M. John Roberts.

Le cabinet fédéral a donné son accord de principe à cet accroissement d'aide financière, mais les modalités restent à être mises au point, a ajouté le secrétaire d'Etat.

M. Roberts n'a fourni aucun chiffre.

Il parlait d'un déjeuner qui marquait la fin d'une conférence de trois jours du Conseil national des arts.

Il a dit qu'il croyait qu'il était du devoir du gouvernement d'aider aux arts, mais qu'il ne croyait pas que les arts devaient nécessairement être au service de l'Etat.

production d'émissions mais de la distribution de programmes.

Le câble donne, selon le ministre, au public un plus grand choix d'émissions, et aux arts une plus grande audience, mais, a-t-il continué, "la télévision a été un

puissant atout dans l'américanisation du Canada. Les enfants passent plus de temps devant le téléviseur familial qu'ils n'en passent à l'école". Les quatre cinquièmes de la programmation enfantine sont d'origine américaine, du moins du côté anglophone.



paul roux

photo

Paul Roux étant en vacances, la chronique de photographie ne sera pas publiée cette semaine.

Le ministre a aussi déclaré que l'industrie de la télévision, telle que représentée par Radio-Canada et les stations et réseaux de télévision privés, a failli à la tâche. La prolifération des réseaux et entreprises de cablodiffusion a tellement fragmenté le marché que la rentabilité ne vient plus désormais de la

le théâtre des marguerites inc.
BLAISE
 MARIETTE DUVAL
 DENISE PROULX
 GISELE DUFOUR
 ARLETTE SANDERS
 JOSEF LA BOSSIERE
 JEAN-PIERRE MASSON
 GEORGES CARRERE
 DU 24 JUIN AU 3 SEPT. 1977
 MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9 h.
 SAMEDI - 2 spectacles à 7 h 30 et 10 h 30
 Admission: \$4.50 ven. et son \$5.50
 Billets en vente au guichet
 Tel. (819) 377-3223
 TROIS-RIVIÈRES-OUEST

Théâtre de l'Île
 (St-Pierre Île d'Orléans)
CE SOIR A 21H00
"LA PEUR À RAOUL"
 Comédie de **FELIX LECLERC**
 avec **VIOLA LEBER**

10^e FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

Les Nuits du Séminaire

LE CHOEUR V'LA L'BON VENT

CE SOIR
 12 juillet à 21h.

Cour du Séminaire
Entrée: \$4.00

Billets en vente au kiosque du Festival, Cour du Séminaire, de midi à 22h00; au Grand Théâtre de Québec, à la Caisse Populaire Laurier et à la Caisse Populaire St-Albert Le Grand.

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC '77
 692-2425 643-8131

10^e FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC

THEATRE DU VIEUX QUÉBEC
 30 rue St-Stanislas
du 7 au 16 JUILLET
21h00

LUV
 de Murray Shisgall
 avec: Marie-Hélène Gagnon
 Remy Gérard
 Jacques Lessard

Mise en scène collective

scenographie: Denis Demoncourt
ENTREE: \$3.00
692-4212

LES MIMES ELECTRIQUES
 11 et 12 juillet
24h00

LES FRERES BROUSSE
 du 13 au 15 juillet
24h00

ENTREE: \$3.00
BAR - 692-2425

LES NUITS DU SEMINAIRE

Jean-Marc CHAPUT
 "Aux limites du Show-Bizz"

DEMAIN SOIR
A 21h.
COUR DU SEMINAIRE

ENTREE: \$4.00

Billets en vente au kiosque du Festival, Cour du Séminaire, de midi à 22h00; au Grand Théâtre de Québec; à la Caisse Populaire Laurier et à la Caisse Populaire St-Albert Le Grand.

FESTIVAL D'ÉTÉ DE QUÉBEC '77
 692-2425 — 643-8131

La Gremlin d'AMC

Il vous en faut une...

...si vous aimez aussi conduire simplement pour le plaisir

Certains s'intéressent à la Gremlin pour sa facilité de manoeuvre en milieu urbain. D'autres, pour l'élégance que lui confère la finition facultative de ses sièges en denim Levi's.

La Gremlin ne procure pas à tous les mêmes sensations, mais pour tous elle est une passionnante voiture à conduire. Voilà qui nous réjouit, car c'est en plein pour ça que nous l'avons construite!

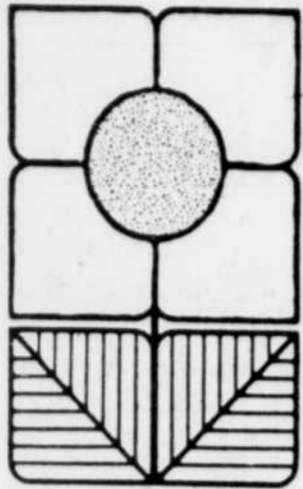
Plus large que la plupart des petites voitures, la Gremlin possède un habitacle exceptionnellement spacieux. En fait, elle offre plus d'espace pour les hanches à l'avant et un meilleur dégagement pour les épaules, à l'avant et à l'arrière, que toute autre nord-américaine. Sa voie large lui donne, sur la route, un comportement stable et tout en douceur.

La Gremlin se vend avec un moteur 6 cylindres de 232 po³ en équipement standard. Vous avez aussi le choix d'un moteur 6 cylindres de 258 po³. Mais la grande nouvelle de l'année, c'est la Gremlin Custom 2-liter de 4 cylindres. Ce nouveau modèle vous offre, en équipement standard, un moteur nerveux de 4 cylindres et une boîte manuelle à 4 rapports, et il réunit remarquablement les qualités de rendement et d'économie. Ce moteur vous donne 40.1 mi/gal sur la grand-route et 25.5 mi/gal en ville, selon les normes d'appréciation de la consommation de carburant de Transports Canada. Ces chiffres ne permettent que la comparaison des véhicules entre eux. Vos habitudes de conduite, le poids de la voiture, les conditions atmosphériques et routières, l'entretien accordé au véhicule et l'équipement dont il est doté seront autant de facteurs qui modifieront les résultats que vous obtiendrez.

La Gremlin 1977 est aussi appuyée par le Programme de Protection de l'Acheteur II, exclusif à AMC. Ce programme comporte une garantie de 2 ans/24 000 milles sur le moteur et le rouage d'entraînement, ainsi qu'une garantie de 1 an/12 000 milles sur toutes les autres pièces de la voiture (sauf les pneus), cette garantie vaut à compter de la date de livraison de la voiture ou de la date où elle a été utilisée pour la première fois, selon la première éventualité.

Si vous n'êtes pas déjà au volant d'une Gremlin, n'attendez pas plus longtemps et goûtez au plaisir de conduire... pour le simple plaisir. Passez dès maintenant chez le concessionnaire American Motors le plus près de chez vous. Faites l'essai de la Gremlin de votre choix.

AMC GREMLIN



le festival d'été

Trois "L" comme lundi jour de lavage avec Lamothe, Latraverse et Langford

par Louis-Guy LEMIEUX
Pour un lundi, le jour du lavage, ce fut tout un "party"!

Le Festival d'été de Québec continue de faire le beau temps à Québec. On ne sait plus si on se trouve en fin de semaine ou en semaine.

Hier, le clou, indiscutablement, comme on s'y attendait, ce fut la rencontre, sur une même scène, de Lamothe (Willie), Latraverse (Plume-Michel) et Langford (George).

On s'attendait au pire dans le meilleur. Ce fut mieux encore. On en reparlera plus loin, mais disons simplement que la cour du (petit) Séminaire a été joyeusement et proprement violée.

Il y a eu une conférence de presse, hier, pour parler de la dernière journée du festival, samedi le 16, qui sera consacrée au folklore, que d'autres préfèrent appeler la musique traditionnelle. Une grosse soirée en perspective.

Au cours de la même conférence de presse, on a parlé du spectacle de ce soir à la cour du Séminaire, soit le chœur "V'la l'bon vent" qui, entre deux ou trois tournées internationales, nous fera le plaisir de se présenter à Québec.

Il y a aussi les ciné-musique et les cours d'initiation à la danse au Grand Théâtre. On oublie malheureusement que le Grand Théâtre a une programmation très riche dans le cadre du festival.

A la cour du Séminaire, hier soir, ce fut du délire. Sur scène comme dans la salle. Latraverse, Lamothe et Langford étaient pour dire la vérité sous comme des Québécois en hiver durant une tempête de trois jours. Et ça fleurait bon le pot et l'odeur partait de la roulotte des artistes. "Why not", comme dirait Willie.

Ce qui n'a pas empêché ces trois "fous", réunis pour la première fois sur une même scène, de donner un spectacle agréable même si complètement débridé et improvisé de L jusqu'à L. On s'est passé le joint avant, la grosse bière pendant et, après, on continuait encore. A minuit, quand j'ai quitté le Séminaire, la foule applau-

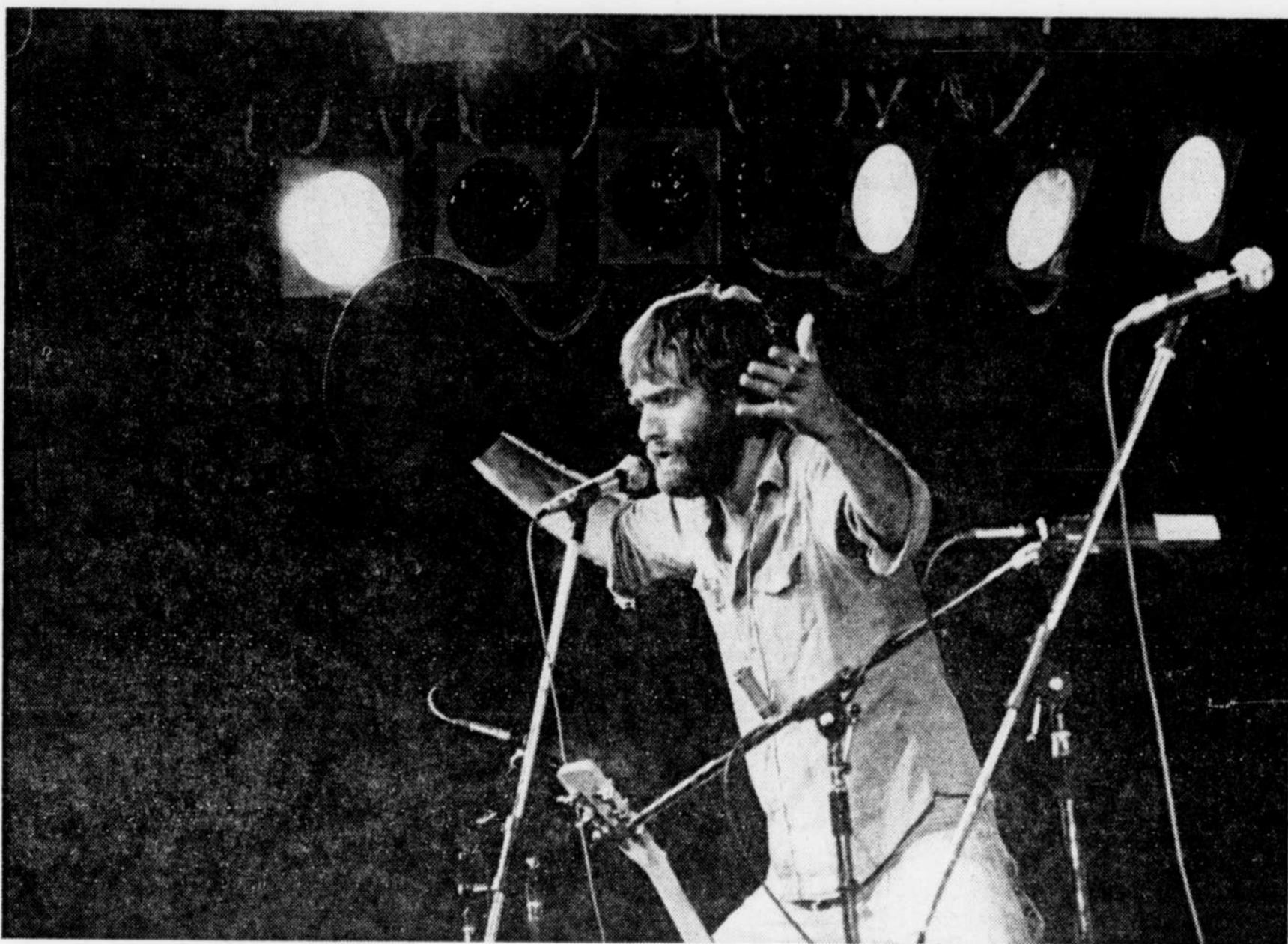
dissait toujours. En fait, quand on connaît le talent de ces trois chanteurs populaires, on ne peut s'empêcher d'y

voir une caricature fort réussie et pas si exagérée que cela puisse paraître de nos moeurs locales. Quand un

Plume et un Willie boivent, c'est tout le Québec qui boit et pour la même raison.

On a précisé, hier, que la journée de clôture du festival sera consacrée au folklore. Sur la terrasse Dufferin, le

16 juillet, de 16h00 au petit matin, ce sera un moment privilégié pour la musique traditionnelle.



Plume Latraverse a "volé" le show, hier soir, à la cour du Séminaire. Son festival à lui, ce fut plusieurs joints de colombien "écoeurant", des grosses bières à la tonne et un

talent fou. Georges Langford suivait pas loin derrière. Willie Lamothe, plus sage, s'est rendu compte qu'il parlait le langage de tous les publics de son pays.

Entre autres, on pourra pique-niquer et swinger toute la soirée avec Philippe Gagnon, Dominique Tremblay, Louis "Pitou" Boudreault, Raoul Roy, les danseurs du Rocher, le "calleur" Marcel Guay et l'ensemble folklorique de Baie-Saint-Paul. Ajoutons, en soirée, avec tout ce beau monde: Alain Lamontagne, Philémon Trudel et Rodolphe Guay.

Un feu d'artifice couronnera la nuit. En cas de pluie, le tout se déroulera aux mêmes heures dans la salle des pas perdus de l'ancienne gare du Palais.

A signaler ce soir, toujours à la cour du Séminaire, le concert du Chœur "V'la l'bon vent". Ce groupe maintenant connu mondialement se prépare à une nouvelle tournée européenne. Il présentera son nouveau spectacle en primeur au festival.

Il ne faut pas oublier que durant tout le festival, il y a des concerts de musique classique au Grand Théâtre. Le midi, on peut assister à ce qu'on appelle un ciné-musique. Des films de grande qualité sur la musique. Hier, en guise d'exemple, j'ai pu voir et entendre "Olivier Messiaen et les oiseaux". C'est à souhaiter à tout le monde. La meilleure façon de meubler son "break" du midi. Il y a aussi des cours d'initiation à la danse offerts par des troupes professionnelles. Et c'est gratuit.

Le festival d'été semble avoir acheté le "boss" de la belle température. Les Québécois et les touristes en font des jours gras.

Hier après-midi, le ministre Claude Charron, du Haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, participait à la conférence de presse du festival. Avec un à propos en plein dans le mille, M. Charron a déclaré: "Le festival d'été m'a fait découvrir et aimer Québec"; il a aussi ajouté: "Le festival à 10 ans; c'est aussi l'âge du Parti québécois..."

SELECTION SPECIALE POUR LES ABONNES DE TELECABLE DE QUEBEC INC.

Mardi le 12 juillet:

- 15h 30: Celebrity cooks, canal 3
- 20h 00: Médicament et médication, canal 9
- 24h 00: Clerambard (film: comédie avec Philippe Noiret), canal 6



Tous les postes se réservent le droit de modifier sans préavis leur programmation.

Programme

MARDI

- 12h — Jardin Grande-Allée. Folklore de la Guadeloupe avec les "Baliseurs", 45 chanteurs, musiciens et danseurs.
- 12h15 — Grand Théâtre. Ciné-musique. "Adagio", "Prélude à la danse", "Le spectre de la danse", "Le jeune homme et la mort", de Jean Cocteau.
- 14h — Cinéma Empire. Pour enfants, "Saxane à l'école des sorcières". Entrée libre.
- 15h — Grand Théâtre. Atelier de démonstration par les Ballets Jazz. Entrée libre.
- 17h — Cinéma Cartier. Festival du cinéma. "La chaise vide", de Pierre Jallaud. France, 1974. Entrée: \$2. Projection continue.

- 19h — Jardins de l'hôtel de ville. La Gang des autobus présente "Le parc à boum".
- 19h — Cinéma Empire. Cinéma d'animation.
- 19h30 — Eglise St-Jean-Baptiste. Ensemble cuivres et orgue du Québec.
- 20h — Rue St-Jean. Magicien Grandini.
- 21h — Grand Théâtre. Les Ballets Jazz. Entrée: \$3 à \$5.
- 21h — Terrasse Dufferin. Nil Parent et GIMEL. Création électro-acoustique. Entrée gratuite. (Un grand moment du festival)
- 21h — Théâtre du Vieux Québec. "Luv" de Murray Shisgall.
- 21h — Cour du séminaire. Le chœur V'la l'bon vent. Entrée: \$4.

- 21h — Cinéma Empire. Festival du cinéma: "L'autarcie", "Il pleut toujours où c'est mouillé".
 - 21h15 — Rue St-Jean. Musique: Donat Laforce et Jacques Carrier.
 - 22h — Rue St-Jean. Musique: Jean-Paul Tremblay.
 - 24h — Parc des Gouverneurs. Le Théâtre en train présente "Masquaras".
 - 24h — Théâtre du Vieux Québec. Les Mimes électriques. Entrée: \$3.
- MERCREDI**
- 12h — Jardin Grande-Allée. Chansonnier: Marie Trudeau.
 - 12h15 — Grand Théâtre. Atelier de démonstration de danse avec la compagnie Eddy Toussaint.

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble. De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (N.B.) Emission Noir et Blanc. Source d'Information: Office des Communications Sociales

- (4) Québec CFCM-TV
 - (5) Québec CKMI-TV
 - (11) Québec CBVT
 - (3) Burlington WCAX-TV diffusé au 7
 - (8) Mont Washington WMTW diffusé au 13
 - (9) TCQ (Télé-câble de Québec)
 - (7) Sherbrooke CHTL-TV
 - (8) Trois-Rivières CHEM-TV
 - (10) Montréal CFTM-TV
 - (12) Montréal CFCF-TV
 - (13) Trois-Rivières CKTM-TV diffusé au 9
 - (15) CIVQ (UHF Radio Québec)
- MARDI 12 JUILLET 1977**
- 18.00 3 Channel 3 News Hour
 - 4-7-8-10 Parle parle, jase
 - 5 The City at Six
 - 11 Ce Soir
 - 12 Pulse
 - 18.25 11 Nouvelles du sport
 - 18.30 5 Around the City with Bob
 - 8 Hogan's Heroes
 - 11 Propos et confidences
 - 19.00 3 News
 - 4 Aujourd'hui le 12 juillet
 - 5 Laverne & Shirley
 - 7 Plein air
 - 8 Gunsmoke
 - 8 Deuxième édition
 - 10 Le 10 vous informe
 - 11 Le monde merveilleux de Disney
 - 12 The Bobby Vinton Show
 - 13 Le 13 vous informe
 - 13.30 3 The Hollywood Squares
 - 4-7-8-10 Chère Isabelle
 - 5 The Wolfman Jack Show
 - 12 The Bionic Woman
 - 13 Sur la côte du Pacifique
 - TCQ C'est beau chez nous. Série d'émissions pour donner au public le goût du Québec.
 - R.-Q. Paul et Virginie
 - 20.00 3 The Family Holvak
 - 4-7-8-10 Auto patrouille
 - 5 Football
 - 8 Happy Days
 - 11-13 Rétro-spec
 - R.-Q. Allez Hop! "Voile" — On explique les différentes techniques de base quant à la voile.
 - TCQ Médicament et médication. Série d'émissions d'information et d'éducation populaire sur l'usage des médicaments et drogues.
 - 20.30 4-7-8-10 L'Union fait la farce
 - 8 Laverne & Shirley
 - 11-13 Pulsion
 - 12 Julie
 - R.-Q. Honni soit qui mal y mange. Remontons jusqu'à 12 oeufs. — Préparation d'un soufflé et également celle du yogourt à domicile.
 - TCQ L'aventure de la Kaniapiskau. — La descente de la rivière Kaniapiskau en canot-kayak.
 - 21.00 3 M-A-S-H
 - 4-7-8-10 A la canadienne (TVA)
 - 8 The ABC Summer Movie: "Sleeper". E.U. 1973. Comédie de science-fiction réalisée et interprétée par Woody Allen avec Diane

- Keaton et John Beck. — 22.50 Après avoir été en état d'hibernation pendant deux cents ans, un homme du XXe siècle se réveille.
- 11-13 Rue des Pignons
- 12 One Day at a Time
- R.-Q. Déjà demain. "Le potentiel humain, voyage au centre de soi-même". "Le Mouvement" qui a pour but de nous aider à devenir des êtres humains totalement intégrés par la thérapie de groupe, thérapie du nidisme, la bio-énergétique, la méditation et le yoga.
- 23.05 4 J.B. Laliberté
- 23.10 4 Ciné-4: "Le vice et la vertu". Fr. 1962. Drame de R. Vadim avec Annie Girardot, Robert Hossein et Catherine Deneuve. — En France en 1944, deux sœurs sont aux prises avec l'occupant nazi. N.B.
- 23.15 7-8-10 Brigade criminelle
- 12 Pulse
- 23.22 5 The Merv Griffin Show
- 23.30 3 Late Movie: "Showdown at the End of the World". Drame policier avec Dennis Weaver. — Episode de la continuité "McCloud".
- 8 Tuesday Movie of the Week: à communiquer
- 23.45 7-8-10 Coup de filet
- 24.00 11 Cinéma: "Clerambard". Fr. 1969. Comédie d'Y. Robert avec Philippe Noiret, Martine Sarcey et Dany Carrel. — Croquant avoir eu une apparition d'un saint, un châte-lain fait une bruyante conversion.
- 12 The 12 Midnight Movie: "Watermelon Man". E.U. 1970. Comédie de M. Van

- Peebles avec Godfrey Cambridge, Estelle Parsons et Howard Caine. — Un Blanc se réveille un matin pour s'apercevoir qu'il s'est transformé en Noir.
- 00.15 10 Le 10 vous informe
- 00.52 5 Music with Marc Legrand
- 00.58 4 Musique Marc Legrand
- 05.00 8 PTL Club
- 06.00 12 University of the Air
- 06.30 12 Pots and Pans
- 07.00 3 News
- 8 Good Morning, America
- 12 Canada A.M.
- 08.00 3 Captain Kangaroo
- 09.00 3 Dinah!
- 8 Good Day
- 8 Les petits bonshommes
- 12 Romper Room
- 09.15 8 Ciné-Déjeuner: "Le pistoleur de la rivière rouge". E.U. 1967. Western de R. Thorpe avec Glenn Ford, Angie Dickinson et Chad Everett. — Attiré par la réputation d'habile tireur d'un shérif, un jeune homme s'amène dans son village bien décidé à le défier.
- 09.30 12 Karen's Yoga
- 09.45 5 Test Pattern & Music
- 09.54 5 Music with Marc Legrand
- 10.00 3 Here's Lucy

- 4 Mire et musique
- 4 The Friendly Giant
- 8 The Morning Movie: "Along the Great Divide". E.U. 1951.
- Western de R. Walsh avec Kirk Douglas, Virginia Mayo et Walter Brennan. — Un vieil homme, accusé d'assassinat est sauvé du lynchage grâce à un policier.
- 12-13 Minute Moutoute!
- 12 Montreal Summer
- 10.09 4 Musique Marc Legrand
- 10.15 4 Dessins animés
- 5 Mon ami
- 7 Les petits bonshommes
- 11-13 Tribule
- 10.30 3 The Price is Right
- 5 Mr. Dressup
- 7 Bonjour l'été
- 10 Les petits bonshommes
- 11-13 Conseil-express
- 12 Ed Allen
- 10.45 10 Fanfan Dédé
- 11.00 4 Sesame Street
- 11-13 Les trouvailles de Clémence
- 12 A Doctor's Diary
- 11.15 8-10 Les petits bonshommes
- 11.30 3 Love of Life
- 4 Dessins animés
- 7 Informa bloc
- 8 Family Feud
- 11 Tang
- 12 The Art of Cooking
- 11.45 4 Monsieur météo
- 8 Première édition
- 10 Le 10 vous informe
- 11.50 4 L'actualité
- 11.55 3 News
- 12.00 3 The Young and the Restless
- 4 de tout de tous
- 5 Summer 77
- 7-8-10 Y'a du soleil
- 8 Second Chance
- 11 Le monde en liberté
- 12 Spiderman
- 13 Midi-actualité
- 12.15 13 Les petites annonces
- 12.30 3 Search for Tomorrow
- 8 Ryan's Hope
- 11-13 Les faucheurs de marguerites
- 12 Emergency One
- 12.55 5 News
- 13.00 3 One O'Clock News & Weather
- 4 Québec plus
- 5 Movie Time: "Dinner at the Ritz". E.U. 1937. Comédie policière d'H. Schuster avec Annabella, Paul Lukas et David Niven. — Un détective amateur aide une jeune fille à découvrir le meurtrier de son père. N.B.
- 8 All my Children
- 11-13 Sur des roulettes
- 13.10 3 Across the Fence
- 13.30 3 As the World Turns
- 4 Adèle
- 11-13 Le téléjournal
- 12 First Impressions
- 13.35 11-13 Reflets d'un pays
- 14.00 4-7-8-10 Une heure avec vous
- 8 The \$20,000 Pyramid
- 12 The Alan Hamel Show
- 14.30 3 The Guiding Light
- 5 The Edge of Night
- 8 One Life to Live
- 11-13 Le temps de vivre
- 15.00 3 All in the Family
- 4 Ciné-détente: "Ranchers du Wyoming". E.U. 1963. Wes-
- tern de T. Garnett avec Robert Taylor, Joan Caulfield et Robert Middleton. — Un rancher est en butte à l'hostilité de ses voisins.
- 5 30 from Winnipeg
- 7-8-10 Ciné-Quiz: "Le baptême de feu". E.U. 1906.
- "raRe de guerre de J. Peyser avec James Drury, Steve Carlson et Jonathan Daly. — A la suite d'une erreur qu'il a commise, un jeune soldat se réhabilite aux yeux de ses supérieurs.
- 12 Another World
- 15.15 8 General Hospital
- 15.30 3 Match Game
- 5 Celebrity Cooks
- 16.00 3 Tattletales
- 5 It's your Choice
- 8 Archie
- 11-13 Animagerie
- 12 Celebrity Revue
- 16.30 3 Liars Club
- 4 Allons au cirque
- 5 Zoom the White Dolphin
- 8 Gilligan's Island
- 11-13 La fricassée
- 17.00 3 Gunsmoke
- 5 Sully
- 5-7-8-10 Les tannants
- 8 Bewitched
- 11 David Copperfield
- 12 Definition
- 13 Cinéma de 5 heures: "Le cirque fantastique" (2e partie). E.U. 1956. Aventures de J. Newman avec Victor Mature, Red Buttons et Rhonda Fleming. — Un propriétaire de cirque tente d'éviter la faillite de son entreprise.
- 17.30 5 Room 222
- 8 news Circle
- 12 The Price is Right

Une erreur de \$250,000

MONTREAL (PC) — La Régie des installations olympiques devra déboursier une somme de \$250,000 pour corriger une irrégularité dans les escaliers du Stade olympique qui serait le fruit d'une erreur de l'architecte français Roger Taillibert.

rampes au milieu des escaliers ainsi qu'un garde-fou au niveau 600 pour prévenir des chutes comme celle d'un individu, le 6 juillet, qui s'est lancé dans le vide lors du spectacle de Pink Floyd.

A la RIO on rappelle que l'architecte Taillibert avait commis une autre erreur dans ses plans à un certain niveau où les spectateurs des premières rangées étaient privés de toute visibilité. Il avait fallu, à la veille des Jeux, couper la balustrade au coût de \$300,000.

Selon un porte-parole de la RIO les escaliers sont inégaux en hauteur et en largeur de sorte qu'ils constituent un danger permanent pour les spectateurs qui risquent de perdre pied et de chuter dramatiquement dans les escaliers de béton.

Les travaux envisagés seront entrepris en novembre et ils comprennent l'installation de

Cette année la dernière activité du stade sera une joute de la Coupe Grey le 27 novembre après quoi ce sera la fermeture pour l'hiver.

Les gens de l'air exigent le maintien des vols à vue à l'aéroport de Mirabel

OTTAWA (PC) — L'Association des gens de l'air du Québec - AGAQ - compte demander à M. Otto Lang, ministre fédéral des Transports, d'intervenir auprès de la commission d'enquête pour lui faire réviser la recommandation faite vendredi dernier de limiter, du moins provisoirement, l'usage du français dans les communi-

cations aériennes à l'aéroport international de Mirabel, a déclaré, dans une interview téléphonique, M. Roger Demers, président de l'association. La commission avait recommandé que l'on interdise l'usage du français pour les atterrissages et les décollages à vue à Mirabel, en attendant la fin des tests

techniques qui se font à Hull. Un des trois commissaires n'était pas d'accord avec cette recommandation. Il estimait qu'il fallait autoriser l'usage du français sur cet aéroport. Le gouvernement a été invité à autoriser le bilinguisme dans les communications aériennes à l'aéroport de St-Hubert.

M. Demers s'inquiète d'une suggestion du ministère des Transports d'interdire à Mirabel tous les vols à vue, même ceux qui sont desservis en langue anglaise. Les règlements du vol à vue s'appliquent normalement aux petits appareils et non aux avions commerciaux. Si cette suggestion était approuvée, toute décision de la

commission d'enquête sur les vols à vue deviendrait sans effet. Pour M. Demers, une telle décision constituerait "un coup bas" porté au bilinguisme. "C'est un scandale, dit-il. C'est une honte." Le président de l'AGAQ rappelle que l'aéroport de

Mirabel n'est utilisé qu'à 25 p.c. de sa capacité. M. Jim Livingstone, président de la Canadian Air Traffic Control Association - CATCA - s'est déclaré lui aussi contre l'interdiction des vols à vue à Mirabel. La CATCA est hostile à l'usage du français dans les vols à vue.

VIC TANNY

2 POUR 1



L'offre 2 pour 1 de Vic Tanny

La dernière fois que nous avons offert 2 abonnements pour le prix d'un, plus de gens ont joint les rangs de Vic Tanny que jamais auparavant. Peut-être est-ce parce que les gens aiment faire des choses ensembles ou parce que c'est doublement économique. Quelles que soient vos raisons, profitez-en dès maintenant. Si vous ne connaissez personne qui puisse vous accompagner, venez nous rencontrer quand même, votre abonnement vous sera offert demi-prix. Ne manquez pas votre chance, car cette offre est limitée! Appelez dès maintenant le Club Vic Tanny situé le plus près de chez vous!

Le meilleur - Parce qu'on n'a qu'une seule vie!

VIC TANNY
CLUBS SANTE/MISE EN FORME
AIR CLIMATISE
PLAZA LAVAL, STE-FOY 659-1775
2965, Première Avenue, Limoilou 626-6216
900 VIC TANNY ET CLUBS AFFILIES A TRAVERS
LE CANADA, LES ETATS-UNIS ET L'EUROPE

VENTES SPÉCIALES

Chemises sport

Chemises sport ajustées pour hommes, à manches courtes ou longues. Des quadrillés sur fond contrastant: marine, brun, rouge, vert. Polyester et coton. Grandeurs TP, P, M, G, TG. Rég. 14.00 et 15.00

Spécial 9.⁹⁷ / 18.⁰⁰

Complets 3 pièces

En spécial, 2 magnifiques lots de complets 3 pièces pour hommes. Choix de grandeurs régulières, courtes, semi-courtes ou longues. Tons de la saison. Polyester et laine ou 100% laine fine.

Spécial	Spécial
Rég. jusqu'à 195.00	Rég. 200.00 à 225.00
118.⁰⁰	139.⁰⁰

Pantalons "Stop One" "No Parking"

Pantalons pour jeunes hommes, grandeurs 28 à 38, avec passants pour la ceinture ou avec ceinture à l'avant. Lavables, en polyester et rayonne. Dans le bleu, beige, brun, vert, noir, marine, etc. Rég. 20.00 et 22.00

Spécial 15.⁹⁹ et 17.⁹⁹

LE Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

Vêtements pour hommes, 2e étage, Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.
Vêtements sport pour hommes, rez-de-chaussée, Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.

25% D'ESCOMPTE SUR LE PRIX RÉGULIER DE DÉVELOPPEMENT ET IMPRESSION DE VOS FILMS KODACOLOR.



Le Service PHARMAPRIX®



SCOTTIES PAPIER-MOUCHOIRS
FORMAT DE 200

.49



LADY SCOTT PAPIER-HYGIÉNIQUE
4 ROULEAUX

.99



SCOTTOWELS
2 ROULEAUX

.79



IVORY LIQUIDE NETTOYEUR 32 OZ.

1.09



PAMPERS COUCHES JETABLES NOUVEAU-NÉ PQT. DE 30

1.88



HEAD & SHOULDERS SHAMPOING EN LOTION 250 ML.

1.66



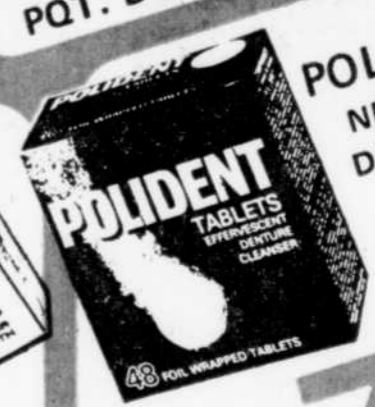
JOHNSON POUDRE POUR BÉBÉS

14 OZ. 1.22



JOHNSON SHAMPOING 350+100 ML.

1.66



POLIDENT NETTOIE-DENTIFIERS 48

1.77



CREST PÂTE DENTIFRICE

50 ML. .55



CEPACOL RINCE-BOUCHE 22 OZ.

1.22



SENSODYNE PÂTE DENTIFRICE 100 ML.

1.33



SCOPE RINCE-BOUCHE 1 LITRE

1.99



CREME NIVEA CRÈME POUR LA PEAU 120 ML. 1.22



RIGHT GUARD DÉSODORISANT PARFUMÉ OU NON PARFUMÉ 75 ML. 1.09



ARRID EXTRA-SEC DÉSODORISANT TOUT GENRE 9 OZ. + 40% 1.33



ULTRA BAN ANTISUDORIFIQUE À BILLE EXTRA-SEC PARFUMÉ OU NON PARFUMÉ 75 ML. 99



EPIL-VITE 8 BANDES 2.33

IL Y A UN PHARMAPRIX PRES DE CHEZ VOUS!

LES GALERIES STE-ANNE 1500, rue d'Estimauville, Giffard, Qué.

LES GALERIES CHAGNON 20 Route Trans-Canada, Lévis, Qué.

LE CARREFOUR BOIS-FRANC 475 Boul. Jutras, Victoriaville, Qué.

• NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS • CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 16 JUILLET 1977



Le Service PHARMAPRIX®

BONUS COUPONS BONIS BELLEVUE PHOTO
PAR BELLEVUE PHOTO
VOS PHOTOS PORTENT LA GARANTIE
AIMEZ-LES OU LAISSEZ-LES
NOUS LES DÉVELOPONS GRATUITEMENT
VOS PHOTOS SONT GARANTÉES
LOVE 'EM OR LEAVE 'EM
MONTREAL - TORONTO

LIVRET DE COUPONS BONIS GRATUIT AVEC CHAQUE ROULEAU DE FILM KODACOLOR DÉVELOPPÉ ET IMPRIMÉ.